

Confession de foy d'un  
commun accord par les  
fideles qui conversent és  
pays bas, lesquels desirent  
vivre selon la pureté [...]

. Confession de foy d'un commun accord par les fideles qui conversent és pays bas, lesquels desirent vivre selon la pureté de l'Evangile . Avec une remonstrance aux magistrats de Flandres, Braban, Hainault, Artois, Chastelenie de l'Isle. 1561.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

# CONFESSION DE FOY,

Faite d'un commun accord par les  
fideles qui cōuersent es pays bas,  
lesquels desirent viure selon la  
pureté de l'Euangile de nostre  
Seigneur Iesus Christ.

Auec vne Remonstrance  
aux Magistrats, de Flandres,  
Braban, Hainault, Artois,  
Chastelenie de l'Isle, & au-  
tres regions circonuoifines.



M. D. L X I.



## S O N N E T.

*Premier que de iuger & prononcer sentence  
Criminelle ou sans crime, il est expedient  
A tous Iuges scauoir d'ou la cause prouient.  
Il faut donques prester aux parties silence:  
Car celuy lequel a de parler seul licence,  
Soit à tort soit à droit, sa cause bonne obtient.  
Iamais donc n'aurons droit si taire nous conuient,  
Et si on ne nous donne equitable audience.  
Veuillez la nous donner, ô nostre Sire & Roy,  
Et vous Iuges aussi faites nous-en octroy:  
Par ce moyen pourrez faire droit & iustice:  
Et n'estans preuenus d'humaine affection,  
Vous cognoistrez, lisant nostre Confession,  
Que de nous condāner c'est trop grand' iniustice.*

# LES FIDÈLES

QUI SONT ES PAYS

BAS, QUI DESIRENT

viure selon la vraye reformation de l'E-

uangile de nostre Seigneur Iesus

Christ, au Roy Philippe

leur souuerain

seigneur.

\*



IL nous estoit permis, ô Sire, de nous presenter deuant uostre Maiesté, pour nous defendre des crimes dont on nous charge, & monstrier l'equité de nostre cause: nous ne chercherions ce moyen secret de uous faire entendre le gemissement de uostre peuple par une requeste muette ou Confession escrite: mais puis que nos ennemis uous ont rempli les oreilles de tant de faux rapports, que nous sommes non seulement empeschés de uenir deuant uostre face, mais chassez de uos terres, meurtris & bruslez en quelque part où nous soyons trouuez: pour le moins, Sire, ottroyez-nous au nom de Dieu ce que nul homme ne peut denier aux bestes: c'est d'entendre cōme de bien loing nostre clameur: afin que si, nous ayant entendus, uostre Maiesté nous iuge coupables, les feux soyent augmentez en uostre royaume, les gehennes & tourmens multipliez: & au contraire si nostre innocence uous est manifeste, qu'elle uous ait pour appuy & refuge à l'encontre de la uiolence de nos ennemis. Car  
helas, Sire! S'il ne faut qu'accuser, si toute uoye & moyen de defence est osté à l'accusé, qui sera trouué iuste? de qui  
a 2 est

E P I S T R E.

est-ce que l'innocence sera asseuree entre les hommes? Nous sommes, disent-ils, rebelles, seditieux, ne desirans autre chose que rompre toute police, mettre une confusion au monde: & non seulement nous exempter de vostre iurisdiction & puissance, ains vous arracher le sceptre d'entre les mains. O crimes indignes de nostre profession, indignes d'un Chrestien, indignes du nom commun d'homme, dignes que l'ancien proverbe des tyrans soit remis sus, Chrestiens aux bestes. Mais il ne suffit d'accuser, le tout gist en preuve. les Prophetes, les Apostres, & ceux mesme de l'Eglise primitive de Iesus Christ ont esté chargez, voire selon l'apparence exterieure & charnel iugement des hommes, accablez de semblables calomnies. Mais comme ils ont de leur temps protesté, ainsi maintenant protestons-nous devant Dieu & ses Anges, que nous ne desirons rien plus que sous l'obeissance des Magistrats uiure en pureté de conscience, seruir à Dieu, & nous reformer selon sa Parolle & ses saints commandemens. Et outre ce secret tesmoignage de nos consciences, ceux qui assistent en nos proces, iugemens & condamnations, seront bons tesmoins qu'ils n'ont iamais apperceu chose en nous, qui tende à rebellion qui entreprenne contre vostre Maiesté, ou trouble le repos public, ains plustost ont trouué qu'en nos assemblees, nous prions Dieu pour les Roys & Princes de la terre, & singulierement pour vous, ô Sire, & ceux que vous commettez au regne & gouuernement de vos pays, terres & seigneuries: estans instruits tant par la parole de Dieu que par les asiduelles remonstrances de nos Ministres, que les Rois Princes & Magistrats sont de l'ordonnance de Dieu: & que qui-

conq

Tertulian  
en son a-  
pologie.

Rom. 3.  
2.1.

E P I S T R E.

tonque resiste au Magistrat contreuiet à l'ordonnance  
 de Dieu, & receura condamnation. Nous aduouons & re  
 cognoissons que par la sapience eternelle de Dieu, les  
 Rois regnent & les Princes decernent iustice, bref qu'ils  
 ne sont point uenus per usurpation ou tyrannie, ains par  
 la propre institution de Dieu. Et pour monstrier que cecy  
 n'est pas seulement en nos bouches, ains au plus profond  
 de nos cœurs imprimé & engraue, lequel iamais à entre  
 nous s'est trouué uous refuser le tribut ou la taille à luy  
 imposee: au contraire, que l'obeissance in luy n'ait esté aus  
 si subite que le commandement de payer. Quel port d'ar  
 mes, quelle conspiration a iamais esté descouuerte, mes  
 mes alors que par ceux qui se couurent de uostre nom &  
 authorité pour se desborder en toute cruauté, nous auons  
 esté gehennez & tourmentez si cruellement que c'estoit  
 assez pour irriter la patience des plus benignes & debon  
 naires, & la faire tourner en fureur & desespoir. Mais  
 nous rendons graces à nostre Dieu, que le sang de nos fre  
 res espandu pour nostre cause & querelle, ou plustost  
 pour la querelle de Iesus Christ & tesmoignage de la ue  
 rité, crie, les bannissements, prisons, gehennes, proscri  
 ptions, tortures & autres infinies afflictions monstrent  
 que nostre affection n'est point charnelle, entant que se  
 lon la chair nous pouuions estre trop plus aises sans main  
 tenir ceste doctrine: mais ayans la crainte de Dieu deuant  
 les yeux, estonnez de la menace de Iesus Christ, qui dit,  
 Qu'il nous renoncera deuant Dieu son pere, si nous le de  
 nions deuant les hōmes: nous tendōs le dos aux coups, les la  
 gues aux costeaux, la bouche aux baillons & tout le corps  
 au feu: sachās que qui ueut suiure Christ, il faut qu'il porte  
 sa croix

Prou. 8.  
 b. 15.  
 Li. de Sa.

Mat. 10.  
 Luc 9.  
 Mat. 16.  
 c. 24.  
 Luc 9. c.

E P I S T R E.

sa croix, & qu'il renonca à soy-mesme : & n'entrera i-  
 mais en esprit bië reiglé, & nō auéglé & trāsporté d'affe-  
 ction, que ceux taschent à troubler tout, qui laissent leur  
 pays, leurs parens & amis pour uiure en paix & tranqui-  
 lité : que ceux attentent à oster la couronne au Roy, ou  
 machiner quelque chose contre luy, qui meurent pour l'E-  
 uangile, auquel ils uoyent estre escrit, Rendez à Cesar ce  
 qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Parquoy of-  
 frans & abandonnans leurs corps & leurs biens au Roy,  
 supplient sa Maiesté qu'il leur soit permis de rendre à  
 Dieu ce qu'il requiert, & ce que bonnement nous ne luy  
 pouuons denier, nous ayant fait siens & acquis à luy par  
 pris grand & precieux. Et ne faut que nos ennemis abu-  
 sent tant de uostre bonté & patience, que uous auez à les  
 escouter qu'ils uous donnent à entendre que c'est pour le  
 petit nombre que nous sommes que nous ne nous reuoltions  
 point, comme si un chacun de nous estoit en son cœur re-  
 belle & mutin, n'attendans que la multitude pour se met-  
 tre aux champs pour uous courir sus & exercer sa rage :  
 car desguisent tant qu'ils uoudront l'affaire, nous uous as-  
 seurons, Sire, qu'en uostre pays bas il y a plus de cent mille  
 hommes tenans & suyans la religion, de laquelle nous  
 uous offrons la Confession, & toutesfois en nul d'iceux ne  
 s'est ueu preparatif à mutinerie, voire d'iceux n'a esté en-  
 tēdue parole aucune qui y tēde. Ce que nous uous disons du  
 grand nombre de nos freres, n'est point, Sire, pour eston-  
 ner ou intimider le moindre de uos officiers & seruiteurs :  
 mais tant pour refuter les calomnies de ceux qui ne nous  
 sauroyent rendre odieux que par mensonges, comme aussi  
 pour uous esmouuoir à pitié : car, hélas. si uous estēdez uo-  
 stre

Mat. 22. b  
17.

1. Cor. 6. d  
20.



E P I S T R E.

*estre bras pour le tréper & plonger au sang de tant de per-  
 sonnes, ô Dieu, quelle dissipatiõ uous ferez de uos subiets,  
 quelle playe en uostre peuple, que de pleurs, que de gemisse-  
 mës, que de sanglots de femmes, d'enfans, de parens & d'a-  
 mis. qui est l'œil, qui sec & sans se baigner en larmes, pour-  
 ra uoir tant d'honestes Bourgeois aymez de tous, hais de  
 nul, apres une obscure & effroyable prison, apres gehenn-  
 nes & tortures, estre exposez au supplice & torment  
 le plus cruel & barbare qu'ont peu iamais les tyrãs payës  
 & profanes inuenter? & cependant leurs femmes, si elles  
 ont peu eschaper, errer en estrange pays, mendier leur  
 pain d'huis en huis, leurs enfans au col: ô Sire, que la poste-  
 rité ne remarque point uostre regne comme sanglant &  
 cruel. Que l'on ne die point que l'honneur de uos ayeulx,  
 la grandeur de uostre pere & uos propres uertus ont esté  
 obscurcies par une cruauté, cruauté, di-ie, naturelle aux  
 bestes, indigne de l'homme, mais tres-indigne & comme  
 ennemye d'un Prince, duquel l'excellence & uertu princi-  
 pale consistent en douceur & mansuetude, uraye marque  
 & propre difference d'un uray Roy & d'un tyran. Car  
 quant à ce qu'on nous persecute, non seulement comme  
 aduersaires à uostre couronne & à la chose publique,  
 ains aussi comme ennemis de Dieu & de son Eglise, nous  
 uous supplions d'en faire iugement par la Confession de  
 foy que nous uous presentons, prests & appareillez de la  
 signer de nostre propre sang s'il en est de besoin. Par icelle,  
 comme nous esperons, uous cognoistrez qu'à tort on nous  
 appelle schismatiques, rebelles & heretiques, entant que  
 nous aduouons & confessons non seulement les principaux  
 points de la foy Chrestienne cõprins au Symbole & com-*

E P I S T R E.

*mune croyance, ains toute la doctrine reuelee par Iesut  
 Christ en nostre uie, iustice & salut: publiee par les Euan-  
 gelistes & Apostres, scellee par le sang de tant de mar-  
 tyrs, gardee purement & sincerement en l'Eglise prima-  
 tiue, iusques à ce que par l'ignorance, auarice & ambition  
 des Ministres, elle a este corrompue par inuentions & tra-  
 Rom. I. ditions humaines contraires à la pureté de l'Euangile. les  
 Rom. I. quel effrontement nos aduersaires nient estre la uertu de  
 Dieu au salut de tous croyans: quand ils nous condamnent  
 & meurtrissent, pour ne tenir point ce qui n'est point en  
 iceluy: & ne peuuent s'excuser de blaspheme contre le  
 saint Esprit, quand ils disent que tous les thresors de la  
 sagesse de Dieu, & les moyens abondamment suffisans pour  
 nostre salut ne sont compris au uieil & nouueau Testa-  
 mēt, ains que leurs inuentiōs sont necessaires, que celuy est  
 maudit, indigne de la compagnie des hommes, digne d'es-  
 stre exterminé en son corps, & son ame abismee au plus  
 profond des enfers, qui ne les tient en tel ou plus haut de-  
 gré que l'Euangile. L'infirmité de nostre chair fremit à  
 ces parolles, estonnee des menaces de ceux qui ont puissan-  
 ce de la reduire en cēdre: mais de l'autre costé nous oyons  
 Gal. I. que l'Apostre dit, Que quand un Ange descendroit du  
 dernier ciel, qui nous annonçast autre chose que l'Euangile, il  
 cha. nous soit maudit & execrable. nous entendons saint Iean  
 qui clost sa prophetie par ces parolles, Or ie proteste à  
 chacun qui oit les parolles de prophetie de ce liure, si au-  
 cū adiouste à ces choses, Dieu adiousterà sur luy les playes  
 escrites en ce liure. Bref nous uoyons qu'il nous est com-  
 Deut. 4. & mandē de suyure seulement la parole du Seigneur, & non  
 12 . ce qui nous semble droit: avec defence d'adiouster ou dimi-  
 nuer*

E P I S T R E .

nuer aux sacrez edits du grand Dieu. Iesus Christ nous dit <sup>Iean.15.</sup>  
 qu'il nous a fait cognoistre toutes les choses qu'il a ouis de <sup>Iean.16.</sup>  
 de son Pere : & si pour l'infirmité des Apostres il leur a  
 celé quelque chose qu'il leur a promis de leur reueler par  
 l'Esprit qu'il leur enuoiroit, nous sommes asseurez qu'il  
 leur a tenu promesses, estant la uerité mesme. Parquoy que  
 ces secrets là sont comprins en l'Euangile & aux escrits  
 des Apostres faiçts apres ladite promesse & reception du  
 saint Esprit. Dont appert que ceux abusent du passage  
 de l'Euangeliste, qui part ce mot de Secret que ne pou-  
 uoyent porter les Apostres, entendent leurs ceremonies &  
 superstitions friuoles & contraires à la parole de Dieu:  
 comme nous y offrons, ( & nous seroit aisé, ) de monstres  
 par le tesmoignage de l'Esriture, n'estoit qu'aduertis du  
 moyen & breueté dont on doit user en Epistre, nous crai-  
 gnons d'estre importuns à uostre Maisté : uous supplians  
 au Nom de celuy qui uous a establi & uous maintient en  
 uostre Royaume, que ne permettiez que ceux qui sont  
 transportez par auarice, ambition & autre affection per-  
 uerse, se seruent de uostre bras, autorité & puissance pour  
 satisfaire à leurs appetits, pour se souller & remplir du  
 sang de uos subiets, enuelopans tout bon Zele de pieté &  
 religion sous les mots de sedition, reuoltement, scandale &  
 autres, desquels ils uous enflamment contre nous. Mais,  
 helas Sire, considerez que iamais n'a esté que le monde  
 n'ait hay la lumiere, & qu'il ne se soit mutiné contre la ue-  
 rité: cependant celuy qui porte en sa bouche ceste Parolle  
 de uerité, est-il seditieux pour ce que les homes se bandent  
 contre luy? au contraire, il faut attribuer la sedition & le  
 scandale à l'ennemy irreconciliable de Dieu & des hom-  
 mes

E P I S T R E.

mes, le Diable, qui pour ne perdre son regne qui consiste en idolatrie, faux seruices, paillardises & autres infinis uices qui sont retranchez par l'Euangile, s'esmeut & tempeste pour en empescher le cours. Ioinct l'ingratitude du monde, qui au lieu de receuoir avec action de graces la Parolle de son Maistre, son Pasteur & son Dieu, se bande contre elle, n'allegant pour toute raison que le long temps qu'il y a qu'il uit en son erreur: uoulant repousser par prescription de temps celuy qui a fait les siecles, & deuant lequel tout est present. C'est à uous, Sire, c'est à uous à uenir en cognoissance de ces choses, à uous opposer contre les erreurs, quoy qu'ennracinez ils soyēt de long temps, & à maintenir l'innocence de ceux qui iusques à present ont esté plustost accablez qu'escoutez en leur iustice. Ainsi le Seigneur uous benisse & conserue, le Seigneur face luire sa face sur uous & uous maintienne en toute prosperité.

Amen.

\*

A V C V N S P A S S A G E S D V  
N O V V E A V T E S T A M E N T ,

P A R L E S Q V E L S T O V S

*fideles sont enhortez à rendre confession de leur foy deuant les hommes.*

M A T T H . C H A P . X .

*Tout homme qui me confessera deuant les hommes, ie le confesseray aussi deuant mon Pere qui est és cieux:*

*Mais qui me niera deuant les hommes, ie le nieray aussi deuant mon Pere qui est és cieux.*

M A R C V I I I . L V C . I X .

*Qui aura eu honte de moy & de mes parolles en ceste generation aduultere & pechereffe, le Fils de l'homme aura aussi honte de luy, quand il uiendra en la gloire de son Pere avec les saints Anges.*

I . P I E R . I I I .

*Soyez tousiours appareillez à respondre à chacun qui uous demande raison de l'esperance qui est en uous.*

R O M . X .

*On croit de cœur pour estre iustificié: mais on confesse de bouche pour auoir salut.*

I I . T I M . I I .

*Si nous renions Iesus Christ, il nous reniera aussi.*

# C O N F E S S I O N V R A Y E M E N T C H R E S T I E N N E .

*Contenant le salut eternal de l'ame.*

## A R T I C L E P R E M I E R .



**D**OVS croyonstous de cœur & confessions de bouche, estre vne seule & simple essence, spirituelle, laquelle nous appellons Dieu, eternal, incomprehensible, inuisible, immuable, infini. lequel est tout sage, iuste & bon.

2. Cor. 3. d.  
Iean 4.  
Esa. 40. 44.

### I I .

Nous confessons le cognoistre tel par deux moiens. Le premier, par le monde crée, conduit & gouverné: par lequel est deuant nos yeux cōme vn beau liure, auquel toutes creatures petites & grandes seruent de lettres pour nous faire contempler les choses inuisibles de Dieu: assauoir sa puissance eternalle, & sa diuinité, comme dit l'Apostre saint Paul, Rom. 1. c. 20. toutes lesquelles choses sont suffisantes pour conuaincre les hommes & les rendre inexcusables. Secondement, il se donne à cognoistre à nous plus manifestement & euidemment par la sainte & Diuine Parole; à laquelle il se donne à cognoistre autant clairement aux hommes qu'il est de besoing en ceste vie & pour leur salut.

Psal. 19. g. 2.  
Ephc. 4. a. 6.  
1. Tim. 2. b.  
Deut. 6. a.  
Malac. 2. a.  
1. Cor. 8. b.  
1. Cor. 12.  
Psal. 19. a. 2.  
1. Cor. 1.

### I I I .

Nous confessons, que ceste parole de Dieu n'a point esté enuoyée ny apportée par volonté humaine: mais les saints hommes estans poussez par l'Esprit de Dieu ont parlé, comme dit saint Pierre; puis apres par le soing singulier que nostre Dieu a de nous & de nostre salut, il a commandé à ses seruiteurs les Prophetes & Apostres de rediger les oracles par escrits. Voire & luy mesme a escrit de son doigt les deux tables de la Loy. Pour ceste cause nous appellons tels escrits Escriptions saintes & Diuines.

2. Pier. 1. d.  
21.  
Psal. 102.  
c. 9.  
Exod. 17. d  
14.  
Deut. 3.  
Exod. 34. d  
27.  
Exod. 31. d  
18.

### I I I I .

Nous comprenons l'Escription sainte és deux volumes du vieil & du nouveau Testamēt, qui sont liures canoniques,

b 3      ausquels

auxquels il n'y a que repliquer. Le nombre est tel, les cinq liures de Moÿse, le liure de Iosué, des Iuges, Ruth, les quatre liures des Rois, les deux liures des Chroniques dit Paralypomenon, le premier d'Edras, Nehemie, Ester, Job, les Pseaumes de Daud, les trois liures de Salomon, assavoir les Proverbes, Ecclesiastes, & le Cantique: les quatre grands Prophetes, Esaye, Jeremie, Ezechiel, & Daniel, puis les autres XII. petis Prophetes. Le nouveau Testamēt: les quatre Euangelistes, saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Iean, les Actes des Apostres, les quatorze epistres de saint Paul: & les sept epistres des autres Apostres. L'Apocalypse de saint Iean l'Apostre.

## V.

Nous receuons tous ces liures-là seulement pour saints & Canoniques, pour reigler & fonder nostre foy: & indubitablement croyons toutes les choses qui sont cōtenues en iceux. Non pas tant pource que l'Eglise les reçoit & approuue tels: Mais principalement pource que le saint Esprit nous rend tesmoignage en nostre cœur qu'ils sont de Dieu, & aussi qu'ils sont approuuez tels par eux-mesmes quand ils disent quelque chose, & ainsi aduient.

## VI.

Nous separons ces liures saints d'avec les liures Apocryphes & autres liures Ecclesiastiques, lesquels l'Eglise peut biē lire, & prédre instruction es choses accordātes aux liures Canoniques: mais elle ne peut alleguer tesmoignage d'iceux pour prouuer quelq̄ chose de la Loy ou religiō Chrestienne.

## VII.

Nous croyons que ceste Escripture sainte cōtient parfaitement en elle la volonté Diuine, & que tout ce que l'hōme doit croire pour estre sauué, y est suffisammēt enseigné. Toute la maniere du seruice Diuin que Dieu requiert de nous y est tres-au lōg descrite. Parquoy les hōmes, voire fussent-ils Apostres, ne doyent enseigner autrement que desia nous a esté enseigné par les saints Escrits: encore mesme que ce fust vn Ange de paradis, cōme dit saint Paul. Car puis qu'il est deffendu d'adiouster ne diminuer à la parole de Dieu, cela demonstre bien que la doctrine est tresparfaite. Vn chacun donc se doit bien donner garde y adiouster ou diminuer: brouillant la sapience humaine parmi la sapience Diuine. Aussi ne faut preferer les Escrits des hōmes, quelque saints qu'ils

2. Tim. 3. d.  
17.

1. Pier. 1. c. 11  
12.

Prouer. 30.

Gala. 3. c. 35.

Apo. 22. c.  
18.

1. Tim. 1. a. 3

Gala. 1. b. 3

3. 11.

1. Cor. 15. a. 2

act. 26. f. 22.

rom. 15. a. 4.

act. 18. f. 28.

29.

1. Pier. 4. c.

Luc. 11. c. 13.

2. Tim. 3. d.  
14.

1. Tim. 1. d.  
13.

Col. 2. b. 8.

act. 4. d. 19.

Iean 3. d. 13.

2. Pier. 2. c.  
16.

Ieā 15. b. 15.

qu'ils ayent esté, aux escrits Diuins: ny la coustume, à la verité: car la verité est par dessus tout: ny le grád nombre, ny l'ancienneté, ny la succession des tēps, ny des personnes, ny les conciles, decretz & arrez. Car tous hōmes sont menteurs, & leur sagesse ne peut estre assuiettie à Dieu. Ils sont plus vains que la vanité mesme. Pourtant nous reiettons tout ce qui ne s'accorde à ceste reigle infallible, cōme nous sommes enseignez de faire par les Apostres, disant, Esprouuez les esprits s'ils sōt de Dieu, il montre que par ses escrits on les cognoistra. Itē, si aucun vient à vous & n'apporte point ceste doctrine, ne le receuez en vostre maison.

VIII.

Suyuant ceste verité & parole de Dieu, nous croyōs en vn seul Dieu, lequel est seul en essence & substāce: mais trois en personnes, Pere, Fils, & saint Esprit. Le Pere, est cause & origine & cōmencement de toutes choses, tant visibles qu'inuisibles. Le Fils est appellé la parole, la sagesse & image du Pere. Le saint Esprit est la vertu & puissance eternelle. Et cepēdant vne telle distinction ne fait pas que l'vnité de Dieu soit diuisee en trois Dieux, d'autāt que l'Escriture nous enseigne le Pere, le Fils, le saint Esprit auoir vn chacun sa subsistence distincte, & sa ppriété à part: de sorte toutesfois que ces trois ne sont qu'vn seul Dieu. Il est manifeste q̄ le Pere n'est point le Fils, & que le Fils n'est point le Pere. Semblablement q̄ le S. Esprit n'est pas le Pere, ny le Fils. Ces personnes ainsi distinctes ne sont pas diuisees ny aussi cōfondues, ny meslees: le Pere n'a point prins chair, ny aussi le saint Esprit: mais c'a esté seulement le Fils. Le Pere n'a iamais esté sans son Fils ne sans son S. Esprit. Tous trois son d'eternité egale, & en essence: il ny a premier ne dernier. Car tous trois sont semblables & en verité, & puissance, en bonté, & misericorde.

IX.

Les tesmoignages des Escriptions saintes qui nous enseignēt de croire ceste sainte Trinité, sont escrits en plusieurs lieux de l'ancien Testament, cōme au liure de Genese Dieu dit, Faisons l'hōme à nostre image & selon nostre semblance. &c. Dieu dōc crea l'homme à son image, ils les crea, di-ic. à l'image de Dieu. Voici Adam est fait cōme l'vn de nous. Il appert par cela qu'il y a pluralité de personnes en la Diuinité, quand il dit, Faisons l'hōme à nostre image: & puis il montre l'vnité quand il dit, Dieu crea. &c. Il est vray qu'il ne dit point là combien il y a de personnes, mais ce qui nous

1. Ieā 4. a. 5.  
& 20. d. 19.  
act. 20. f. 27  
2. Iean 1.  
Iean 4. d. 25.  
Deut. 12. d. 32.  
Hebr. 8. c. 9.  
Math. 23. a. 3. & 17. a. 5.  
Marc 7. a. 7.  
Esa. 1. d. 12.  
Act. 1. 21.  
Rom. 3. 4.  
Esa. 8. d. 20.  
2. Tim. 4. a. 3.  
1. Cor. 1. c.  
13. & 2. a. 4.  
& 3. c. 11.  
1. Pier. 5. c. 12.  
2. Thes. 2. a. 2.  
Psal. 12. b. 7.  
& 19. b. 8. 9.  
12. deu. 1. 4.  
6. & 6. a. 9.  
Ephes. 4. a. 5.  
Iean 5.  
Colof. 1. b. 16. 18.  
1. cor. 8. b. 6.  
1. Cor. 1. d. 24.  
Iean 1. a. 12.  
1. Ieā. 1. a. 1.  
Apo. 19. c. 13  
Pro. 8. c. 22.  
Colof. 1. b. 15.  
Mat. 28. d. 19  
& 3. d. 16. 17  
Iean. 1. b. 14.  
Mich. 5. a. 2.  
Gen. 5. c. 21



## C O N F E S S I O N

est obscur au vieil Testament nous est tresclair au nouveau,  
**Mat. 3. d. 16.** qu'nd nostre Seigneur fut baptizé au Iourdain, la voix du Pe-  
 re est ouye, disant, Cestuy est mon Fils: le Fils est veu en l'eau,  
**Mat. 28. d. 19.** & le saint Esprit apparoit en forme d'une colombe: n'en  
 voila pas trois? Item, baptisez toutes gens au nom du Pere,  
 & du Fils & du saint Esprit. En l'Euangile selon saint Luc,  
**Luc. 1. c. 35.** L'Ange Gabriel parle ainsi à Marie mere de nostre Seigneur,  
 Le saint Esprit suruendra en toy, & la vertu du souverain  
 t'enombrera: & pourtant le Seigneur qui naistra de toy sera  
**Act. 2. c. 32.** appelé Fils de Dieu. Nous voyons icy le Pere estre appelé  
**2. Cor. 13.** le Tres-haut, puis le Fils de Dieu qui naist de la vierge, &  
**1. Ieã 5. b. 7.** le saint Esprit qui obombre la vierge: item, la grace de no-  
**Act. 2. c. 32.** stre Seigneur Iesus Christ, & la charité de Dieu, & la cõmu-  
**33.** nication du saint Esprit soit avec vous. En voila trois claire-  
**1. pier. 1. d. 2.** ment nommez: il y en a trois qui donnent tesmoignage au  
**1. Ieã 4. c. 13.** ciel, le Pere, la Parole, & le saint Esprit, & ces trois sont vn.  
**14.** En tous ces lieux là sommes-nous à plein enseignez des trois  
**Gal. 4. a. 6.** personnes en vn seul Dieu. & iasoit quæ ceste doctrine outre-  
**Ephe. 3. c. 14.** passe les entendemens humains, cependant nous la croyons  
**16.** maintenant par la Parole, attendant d'en auoir iouissance au  
**Tite 3. a. 4.** ciel. Outre plus chacune personne de la Trinité a son office  
**5. 6.** enuers nous, le Pere est appelé nostre Createur, le Fils est no-  
**Iude. 1. c. 20** stre Sauueur & Redempteur par son sang, le saint Esprit est  
**21.** nostre Sanctificateur par sa demourance en nos cœurs. Ce-  
**Rom. 8. b. 9.** ste doctrine de la sainte Trinité a toujours esté maintenue  
**Act. 10. f. 38.** en la vraye Eglise depuis le temps des Apostres iusques à  
**& 8. c. 29. &** present, contre les Iuifs, Machometistes, & contre aucuns  
**37.** faux Chrestiens & heretiques, cõme Marcion, Manicheus,  
**Iean. 14. b.** Praxea, & Sabellius, Samosathenus & autres semblables,  
**16. & 15. c.** lesquels à bon droit ont esté cõdamnez par les saints Peres.  
**26. & 1. c. 33.** Nous receuons volontiers en ceste matiere les trois Symbo-  
**pro. 25. d.** les: celuy des Apostres, celuy de Nice, & d'Athanase & sem-  
**27.** blablement ce qui en a esté determiné par les saints Cõciles.  
**Iean. 1. c. 18.** X.  
**Ieã 1. g. 49.** Nous croyons que Iesus Christ quant à sa nature Diuine  
**& 24.** est Fils unique de Dieu, eternellement engendré, n'estant  
**Iean. 1. b. 14.** point fait ne crée (car il seroit vne creature:) il est vn en essen-  
**Col. 1. b. 15.** ce avec le Pere, il est coeternel, il est la prope image de la  
**Hebr. 1.** substâce du Pere & la resplendeur de la gloire d'iceluy, estat  
**Mat. 3. & 17** en tout & par tout semblable à luy: non seulement il est Fils  
**Ieã 8. c. 24.** de  
**Ieã 10. c. 30.**  
**Ieã 9. g. 36.**

de Dieu apres estre enfanté, mais il est Fils de Dieu de toute eternité, comme ces tesmoignages nous enseignēt. Moyse dit que Dieu a crée le mōde. S. Iean dit que toutes choses ont esté creees par la Parole, laquelle il appelle Dieu, & ce que S. Iean appelle la Parole. S. Paul l'appelle Fils, disant que Dieu a fait les siecles par son Fils. Sainct Paul dit encores que Dieu a cree toutes choses par Iesus Christ. Il ne pouuoit creer toutes choses par son Fils qu'il ne fust desia dés alors. Et pourtāt dit le Prophete Michee, Son issue est dés le iour d'eternité. Il est le premier nay deuant toutes creatures, il est sans commencement de iour, sans fin de vie. Au Pseaum. 2. Tu es mon Fils, ie t'ay auourd'huy engendré: Baïsez le Fils, &c. Il est le vray Dieu eternal, le Tout puissant, lequel nous inuoquons, & adorons toute nostre vie.

X I.

Nous croyons & confessons ausi, que le sainct Esprit procede eternellement du Pere & du Fils, n'estant point fait ne cree, ni ausi engendré: ains seulement est procedant des deux, lequel est vne personne troisieme de la trinité, d'vne mesme essence, & magesté, & gloire avec le Pere & le Fils, estant vray & eternal Dieu cōme nous enseignent les Escritures sainctes.

X I I.

Nous croyons, que ce seul Dieu a cree le ciel & la terre, & routes creatures de rien quand bon luy a semblé par sa Parole (c'est à dire par son Fils) donnant à chascune creature leur estre, forme & figure, & diuerses offices entre elles pour seruir à leur createur; ausi les soustient & gouerne toutes selon sa prouidence eternalle, & par sa vertu infinie pour seruir à l'homme. afin que l'homme serue à son Dieu. Il a ausi cree les Anges bons pour estre ses messagers, & ausi pour seruir à ses esleus desquels les vns sont tresbuche de l'excellēce en laquelle Dieu les auoit creez en perdition eternalle: & les autres ont persisté & domouré en leur premier estat par la grace de Dieu. Les premiers que nous appellons Diabes & esprits malings sont tellement corrompus qu'ils sont ennemis de Dieu & de tous biens, aguettāt de tout leur pouuoir apres l'Eglise pour tout destruire & gaster par leur tromperie, voire iusques à se faire adorer d'vn chascun, promettant grand choses aux hommes: & cela n'est de merucille, attendu qu'il s'est bien osé presenter à Christ pour se faire adorer de luy:

Act. 8. d. 34.  
Esaie 7.  
Rom. 9.  
1. Thessa. 3.  
Philip. 2.  
2. Cor. 5.  
Actes 20.  
Ephe. 3. b. 9.  
Rom. 14.  
Tite. 2.  
1. Cor. 8.  
Hebr. 1. & 3.  
Iean. 1.  
1. Iean 5.  
Iean 20. &  
14 & 7.  
Apo 1. 2. 3.  
4. 5. 6.  
Iean. 8. g 58.  
Iean 17. a. 5.  
1. Cor. 10.  
b. 9.  
Gala. 4. a. 4.  
Mich. 5. a. 2.  
Col. 1. b. 15.  
Pseau. 2.  
Hebr. 13. b. 8.  
Genes. 1. a. 1.  
Hebr. 1. a. 3.  
& 11. a. 3.  
Iean 1. a. 3.  
Psal. 33. a. 6.  
& 101. a. 3.  
Iere. 32. c. 17  
Mala. 2.  
b. 10.  
Iean 1. a. 3.  
Ica 15. d. 26.  
Psal. 104.  
Amos 4. d.  
13.  
Iean 14. b.  
16. & 26.  
Esa. 40. f. 26.  
Daniel. 14.  
a 4.  
&

6  
C O N F E S S I O N

Mat. 28. & pourtant par leur propre malice sont condamnez à perpe-  
d. 19. tuelle damnation attendant leur torment. Et sur ceci nous  
1. Jean. 5. derestons l'erreur des Sadduciés qui nient qu'il ya des esprits  
Act. 5. a. 3. & des Anges & aussi l'erreur des Manicheens, qui confessent  
1. Cor. 3. c. les Diabes auoir origine d'eux-mesmes, estans mauuais de  
16. & 17. b. 11. leur nature propre sans auoir esté corrompus.  
Rom. 8. b. 9.  
Col. 1. c. 16.

X I I I.

1. Tim. 4. Nous croyons, que ce bon Dieu apres auoir cree toutes  
2. choses ne les a pas abandonnees à l'adventure ny à fortune:  
Hebr. 3. a. 4. mais les conduit & gouerne de telle façon selon sa saincte  
Apoca. 4. d. volonté, que rien n'aduiet en ce monde sans son ordonnan-  
11. & 12. c. 16 ce: combien toutesfois que Dieu n'est pas autheur ny coulpable  
Hebr. 1. d. du mal qui aduiet: car sa puissance & bonté est tellemét  
24. grande & incomprehensible, que mesme il ordonne & fait  
Psal. 101. d. tresbien & iustemét ce que le Diable & les hommes font in-  
21. & 34. iustement. & quand à ce qu'il fait outrepassant le sens hu-  
b. 8. main, nous n'en voulons pas enquerir curieusement plus que  
Ieã. 8. f. 44. main, nous n'en voulons pas enquerir curieusement plus que  
2. Pier. 2. a. 4. nostre capacité ne porte, ains en toute humilité & reuerence  
Luc. 8. d. 31. nous adorons les iustes iugemés de Dieu à nous cachez, nous  
Mat. 25. contentans d'estre disciples de Christ pour apprendre seule-  
d. 41. ment ce qu'il nous montre par sa Parole, & ne point outre-  
Act. 23. b. 8. passer ces bornes. Ceste doctrine nous apporte vne consola-  
Matth. 4. tion indicible quand nous sommes apprins par icelle que rié  
Jean 5. c. 17. ne nous peut venir à l'adventure sinon par l'ordonnance de  
Hebr. 1. a. 3. nostre bon Pere celeste, lequel veille pour nous par vn soing  
Prou. 16. a. paternel, tenãt routes creatures subiettes à soy, de sorte qu'un  
Eph. 1. a. 11. petit cheueu de nostre teste est nombré. Vn petit oyseau ne  
Ia. 4. d. 13. 15. tombera pas en terre sans la volonté de nostre Pere: sur cela  
Iob. 1. d. 21. nous nous reposons sachant qu'il tient le Diable en bride &  
Iaq. 1. b. 13. tous nos ennemis, lesquels ne nous peuuent nuire sans son  
2. Rois 22. c. congé & bonne volonté. Sur cela nous reiettons l'oppinion  
20. damnable des Epicuriens, qui disent que Dieu ne se mesle  
Act. 4. f. 28. plus de rien & laisse aller toutes choses à l'adventure.  
Act. 2. d. 23. Sur cela nous reiettons l'oppinion  
1. Sa. 2. c. 25. damnable des Epicuriens, qui disent que Dieu ne se mesle  
Psal. 115. a. 3. plus de rien & laisse aller toutes choses à l'adventure.  
Esa. 45. a. 7. Sur cela nous reiettons l'oppinion  
Amos 3. b. 6. damnable des Epicuriens, qui disent que Dieu ne se mesle  
Deu. 19. b. 5. plus de rien & laisse aller toutes choses à l'adventure.  
Prou. 21. a. 1. Sur cela nous reiettons l'oppinion  
Psal. 105. e. 25. damnable des Epicuriens, qui disent que Dieu ne se mesle  
Esa. 10. b. 9. plus de rien & laisse aller toutes choses à l'adventure.  
2. The. 2. c. Sur cela nous reiettons l'oppinion  
11. damnable des Epicuriens, qui disent que Dieu ne se mesle  
Eze. 4. e. 9. plus de rien & laisse aller toutes choses à l'adventure.

X I I I I.

Deu. 19. b. 5. Nous croyons, que Dieu a cree l'homme de la terre, & l'a  
Prou. 21. a. 1. fait & formé à son image & semblance, bon, iuste, saint &  
Psal. 105. e. 25. & tout-parfait en toutes choses, pouuant par son vouloir ac-  
Esa. 10. b. 9. corder en tout & par tout au vouloir de Dieu. Dieu donc l'a  
2. The. 2. c. cree & composé de deux choses, du corps & de l'ame: le corps  
11. a esté fait de la terre, & l'esprit & vie a esté inspiree de Dieu,  
Eze. 4. e. 9. de for

de sorte qu'en l'homme on y void vne telle excellēce que l'entendement humain defaut à l'expliquer. Il a esté tel, dit Dauid, qu'il ne luy restoit plus que d'estre Dieu: il a esté couronné de gloire & d'honneur. Mais quand il a esté en honneur, il n'en a rien feu, & na pas reconnu son excellēce, ains a esté fait semblable aux iuments, en prestant l'aureille à la parole du Diable. Il a transgressé le commandement de vie qu'il auoit receu, & s'est retraché de Dieu qui estoit sa vraye vie par son peché, ayant corrompu toute sa nature: & le corps & leprit s'est rendu coupable de la mort corporelle & spirituelle. & est de uenu meschant, peruers, au eugle d'entendement, corrompu en toutes les voyes, & a perdu tous ses excellēs dōs qu'il auoit receus de Dieu, & ne luy est demouré de reste sinon des petites traces de ces dons, lesquels sont suffisans pour rēdre l'homme inexcusable: mais elles ne sont pas suffisantes pour nous faire trouuer Dieu, d'autant que tout est conuertý en nous en tenebres, comme l'Escriture nous enseigne: La lumiere luit es tenebres, & les tenebres ne l'ont point receu. Là saint Ieā appelle les hōmes Tenebres. Au Pseaume il est dit, Vers toy, Seigneur, est la fontaine de vie, & en ta lumiere nous voyons clair. Il appert quel peut estre le franc arbitre de l'hōme seif de peché: par ce que l'homme ne peut receuoir aucune chose s'il ne luy est donné du ciel. Christ dit, Nul ne peut venir à moy, si mon Pere qui ma enuoyé ne le tire, saint Paul dit que l'homme sensuel ne peut comprendre les choses qui sont de l'Esprit de Dieu: mais elles luy sont follies. Il appelle L'homme sensuel, celuy qui est tel qu'Adam a engendré en sa cheute. Il dit ausi que nous ne sommes pas suffisans de penser quelque chose de nous comme de nous mesmes: mais nostre suffisance est de Dieu. Penser est beaucoup moins que faire. Et pourtāt à bon droit dit l'Apostre, Dieu fait en nous le vouloir & le parfaire. Sans moy, dit Christ, vous ne pouuez rien faire. Et Christ dit encore, Qui fait peché, il est serf de peché: où sera donc son franc-arbitre?

X V.

Nous croyons que par la desobeissance d'Adā a esté espandu le peché originel au genre humain, lequel est vne corruptiō de toute la nature, & vn vice hereditaire, duquel mesme sont entachez les petis enfans au ventre de leur mere, & produit en l'hōme toute sorte de peché y seruant de racine: mes-

Mat. 10. c.  
29.  
Rom. 1. d. 28.  
1. Rois 11. d.  
22.  
Gen. 45. c. 8.  
& 50. d. 20.  
2. Sam. 15.  
b. 10.  
Mat. 8. d. 37.  
1. Jeā 2. c. 16.  
Pieau. 5. a. 5.  
1. Jean 3. b. 8  
Genes. 1. e:  
26.  
Col. 3. b. 10.  
Col. 1. b. 15.  
1. Pier. 2. b. 9  
Eccle. 12.  
b. 7.  
Psal. 8. b. 5.  
Psa. 48. c. 21.  
Esa 5. 9. a. 2.  
Gene. 3. c.  
17. 19.  
Eccl. 7. d. 30.  
Rom. 5. b. 12  
Jean. 8. a. 7.  
Eph. 4. c. 24  
Rom. 12. d. 2  
Rom. 3. b.  
10. 8. b. 6.  
Act. 14. c. 17.  
Rom. 1. c.  
20. 21.  
Act. 17. f. 27.  
Eph. 4. e. 18  
Eph. 5. b. 8.  
Jean. 1. a. 5.  
Psal. 37. b. 9.  
Esa. 26. c. 12.  
Psal. 94. b. 11.  
Rom. 8. a. 7.  
1. Rois. 26. .  
b. 9  
Psal. 28 b. 8.  
Esa. 45. d. 35.  
Jean. 3. d. 27  
me Jeā 6. c. 44

1. Cor. 2. d. 14. me tout ce vice est tant vilain qu'il est suffisant pour cōdamner le gēre humain: & n'est pas aboli mesme par le Baptesme, 2. cor. 3. b. 5. combien toutesfois qu'il n'est point imputé à condamnation: Phil. 2. b. 13. aux enfans de Dieu par sa grace, & misericorde, & le sentiment de ceste corruption fait souuent gemir les fideles, desirans d'estre depouillés de leurs corps. Sur cela nous reiettons Iean 3. a. 6. l'erreur des Pelagiens, qui disent que ce peché n'est autre chose qu'une imitation. Gene. 6. b. 3. Ephe. 2. b. 5. Iob. 14. a. 4.

## X V I.

ROM. 5. c. 14. Nous croyons, que toute la lignee d'Adam estant ainsi precipitee en perdition & ruine par la faute du premier hōme, Ro. 7. 28. 19. Dieu s'est demonstré tel qu'il est ascauoir misericordieux & ROM. 3. b. 12. iuste. Misericordieux, en retirant & sauuant de ceste perdition Deu. 32. b. 8. ceux lesquels en son conseil eternel & immuable il a esleus & 1. Sam. 12. d. 22. choisis par sa pure bōté en Iesus Christ nostre Seigneur, sans Psal. 65. a. 5. aucun esgard de leurs œuures iustes: en laissant les autres en Mala. 1. a. 2. leur ruine & tresbuschement auxquels ils sont trebuschez. en 2. Tim. 1. c. 9 ce faisant il se demontre Dieu pitoyable & misericordieux ROM. 8. f. 29 vers ceux qu'il sauue, auxquels il n'estoit rien redeuable: com Tite 3 a. 4. 5 me aussi il se declare estre iuste iuge en demonstrent sa seuerité tres iuste sur les autres. Et ce temps pendant il ne leur Act. 2. g. 47. & 13. g. 48. fait aucun tort: car en ce qu'il en sauue aucuns ce n'est pas par 2. Tim. 2. c. 20. ce qu'ils soyent meilleurs que les autres, veu qu'ils sont tous trebuschez en vne mesme ruine iusques à tant que Dieu les Rom. 9. c. 11 separe & retire par son decret eternel & immuable fondé en 1. Pier. 1. a. 2. Iesus Christ deuant que le monde fust cree. Entendu donc ce Ro. 9. d. 21. Iean. 6. d. 27. & 44. la nul ne pourroit de foy mesme paruenir à ceste gloire, d'au Jean. 17. b. 9. 12. tant que de nous-mesmes nous ne sommes suffisans de penser quelque bien, si Dieu par sa grace & pure bonté ne nous Iean 13. b. 9. preuient, tant est nostre nature corrompue. Iea. 15. b. 16.

## X V I I.

Rom. 11. d. 34. 35. Nous croyōs, que nostre bon Dieu par sa merueilleuse sagesse & bonté voyant que l'homme s'estoit ainsi precipite en Iea. 18. e. 20. la mort tant corporelle que spirituelle. & rendu du tout malheureux, s'est luy mesme mis à le chercher lors qu'il s'enfuyoit de luy tout tremblāt, & le console, luy faisant promesse de luy donner son Fils fait de femme pour briser la teste Mat. 15. c. 34 du serpent, & le faire bien heureux. Mat. 20. c. 23

## X V I I I.

Gene. 3. c. 15. Nous confessons donc, que Dieu a accompli la promesse Ge. 22. d. 18. qu'il

qu'il auoit faite aux Peres anciēns par la bouche de ses sainctes  
 Prophetes, en enuoyant son propre Fils vnique & eternal au  
 monde au temps ordonné par luy; lequel a prins la forme de  
 seruiteur, fait à la semblance des hōmes, &c. Il a vrayement  
 prins à soy vne vraye nature humaine avec toutes les infir-  
 mitez d'icelle excepté peché: estât cōceu au ventre de la bien-  
 heureuse vierge Marie par la vertu du sainct Esprit, sans œu-  
 re d'homme. Et non seulement a prins la nature humaine,  
 mais aussi vn vray esprit humain, afin qu'il fust vray hōme.  
 Car puis que l'esprit estoit aussi biē perdu que le corps, il fail-  
 loit qu'il print à soy tous les deux pour les sauuer ensemble.  
 Et nous confessons contre l'hereste des Anabaptistes, niant  
 Christ auoir prins chair humaine, que Christ a participē à  
 la mēme chair des enfans. Il est fruiēt des reins de Dauid se-  
 lon la chair, fait de la semence de Dauid selon la chair: Il est  
 fruiēt du ventre de la vierge Marie, Il est d'vne femme: Il est  
 vn germe de Dauid: Il est vne fleur de la racine de Iessē: Il est  
 sorti de Iuda: Il est descendu des Peres selon la chair: Il est de  
 la semence d'Abraham, de Dauid: Il a prins la semence d'A-  
 braham: Il a esté fait du tout semblable à ses freres, excepté  
 peché: Il a esté engendré de Marie: de sorte qu'il fait par ce  
 moyen nostre Emanuel (c'est à dire Dieu avec vous.)

X I X .

Nous croyons que par ceste conception la personne du  
 Fils a esté vnīe & conioinctē inseparablement avec la natu-  
 re humaine, de sorte qu'il ny a point deux Fils de Dieu ny  
 deux personnes: ains deux natures conioinctes en vne seule  
 personne, retenant chascune nature sa proprietē distincte: la  
 nature Diuine est tousiours demouree increee sans commen-  
 cēment de iours ne fin de vie, remplissant le ciel & la terre.  
 La nature humaine n'a pas perdu ses proprietēz: elle est de-  
 mouree creature ayant commencement de iours & fin de  
 vie, estant finie, retenant les proprietēz de vray corps: ia-soit  
 toutesfois que par sa resurrection il y ait donné immortalī-  
 té: il n'a pas toutesfois changē la verité de sa vraye nature.  
 Ces deux natures sont tellement vnies ensemble faisant vne  
 personne, qu'elles n'on pas mesmes esté separees par sa mort.  
 Ce qu'il a recommandē à son Pere, c'estoit vn vray esprit hu-  
 main lequel sortit hors de son corps: mais cependant la Diui-  
 nitē demoura tousiours ioinctē avec l'humanité, mesme  
 estant

Esā. 7. c. 14.  
 Iean. 7. f. 42.  
 2. Tim. 2.  
 a. 8.  
 Heb. 7. c. 14.  
 Iean. 1. b. 14.  
 Gene. 3.  
 Gala. 4. a. 4.  
 Philip. 2.  
 1. Tim. d. 16  
 Luc. 1. e. 55.  
 Gen. 26. a. 4.  
 2. Sam. 7. b.  
 12.  
 Psa. 132. b. 11  
 Act. 13. d. 23.  
 1. Tim. 2.  
 6. 5.  
 Cor. 12. a. 3  
 deu. 29. 2. 2  
 Psa. 119.  
 ver. 34.  
 Ro. 7. c. 19.  
 Iere. 33. c. 15.  
 Heb. 7. c. 14.  
 Rom. 9. b.  
 Gala. 3. c. 16.  
 Heb. 12. d. 16  
 Math. 1. e. 16.  
 Math. 28.  
 d. 20.  
 Ieā. 10. d. 13.  
 Ephe. 4. b. 8.  
 & 12.  
 Heb. 7. a. 3.  
 Math. 26.  
 b. 11.  
 Act. 1. b. 11.  
 & 3. d. 21.  
 Luc. 24. f. 31.  
 Ieā. 20. f. 25.  
 Act. 1. a. 3.

Mat. 27. f. 50 estant gisant au tombeau, la Diuinite ne laissoit point d'estre en luy cachee, comme elle estoit en luy quand il estoit petit enfant, sans se monstrier pour vn peu de temps. Voila pourquoy nous le cōfessons estre vray Dieu & vray homme: vray Dieu pour vaincre la mort, & vray homme pour pouuoir mourir pour nous.

## X X.

Heb. 2. d. 14 Rom. 8. a. 3. Rom. 8. f. 32 Ro. 4. d. 25. Psa. 110. b. 4 Hebr. 5. c. 10 Ro. 5. b. 8. 9. Col. 2. c. 14. Hebr. 2. d. 16. & 9. Rom. 4. f. 12. Ieā 15. b. 13. Act. 2. d. 24. Iean. 3. b. 16 Rom. 8. f. 32 1. Tim. 1. e. 15. Nous croyons, que Dieu estant tresparfaitement misericordieux, & aussi tres-juste a enuoye son Fils prendre la nature en laquelle la desobeissance auoit este commise pour en icelle satisfaire & punir le peche par la tresrigoureuse mort & passion de son Fils. Dieu donc a declaire sa iustice enuers son Fils charge de nos pechez: & a espendu sa bonte & misericorde sur nous coupables & dignes de damnation: nous donnant son Fils à la mort par vne tresparfaite amour: & le resuscitant pour nostre iustice, afin que par luy nous eussions immortalite & vie eternelle.

## X X I.

Esa. 53. b. 5. Heb. 9. d. 14 1. Pie. 2. d. 24 Mat. 15. e. 28 Ieā 18. g. 8. Psa. 69. a. 5. Exo. 12. a. 6. Pse. 22. d. 16. Esai. 53. b. 7 Dan. 9. g. 26 1. cor. 2. a. 2 Rom. 5. a. 6. Phil. 3. b. 8. Hebr. 9. c. 12. 1. Pier. 1. c. 18. 19. Ieā 10. b. 9. Hebr. 9. g. 25. 26. & 10. c. 14. Ieā 5. b. 10. Mar. 1. d. 21. Act. 4. b. 12. Psa. 51. a. 8. Eph. 1. d. 17. 18. Nous croyons, que Iesus Christ a este grand Sacrificateur eternellement avec iurement selon l'ordre de Melchisedech, & s'est presente en nostre nom deuant son Pere pour appaiser son ire avec pleine satisfaction en s'offrant luy-mesme sur l'autel de la croix, & espendat son precieux sang pour la purification de nos pechez: comme les oracles des Prophe- res contenoient. Elaye escrit que le chastiment de nostre paix a este mis sur le Fils de Dieu: & que nous sommes gueris par ses playes. Il a este mene à la mort comme vn agneau: Il a este mis au rang des pecheurs, condamne comme malfacteur par Ponce Pilate, & ia. foit qu'il le prononcoit innocent deuant tous. Il a paye ce qu'il n'auoit point rai. Il a souffert luy Iuste pour les iniustes, voire en son corps & en son ame. de sorte que sentant la horrible punition deue à nos pechez, il a sue le sang & l'eau: il a crié, mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu delaisse? Il a endure tout cela pour la remission de nos pechez: & pourtant à bon droit nous disons avec sainct Paul que nous ne cognoissons autre chose sinon Iesus, & ice- luy crucifie. Nous estimons toutes choses comme fiente pour l'excellence de la cognoissance de nostre Seigneur Iesus Christ. Nous trouuons toute consolation en ses playes: & n'auons be- soing de chercher n'inuenter autre moyen pour nous recon- cilier

cielier avec Dieu que ce seul & vniue sacrifice vne fois fait, lequel rend les fideles parfaits à perpetuite. C'est aussi la cause pourquoy il a este appelle par l'Ange de Dieu Iesus, c'est à dire Sauueur, d'autant qu'il deuoit sauuer son peuple de ses pechez.

1. Theſ. 1. c. 6  
1. Cor. 2. c. 12  
Gal. 2. d. 21.  
Iere. 23. a. 6.  
1. Cor. 1. d.  
20.

X X I I.

Nous croyons, que par la vraye cognoissance de ce grand mystere le saint Esprit vient apparoir en nostre cœur vne vraye foy, laquelle embrasse Iesus Christ avec tous ses merites, & le fait sien, & ne cherche plus rien hors luy. Car ou il faut necessairement que tout ce qui est pour nostre salut ne soit point en Iesus Christ, ou si tout y est, que celuy qui a Iesus Christ par foy a tout, & n'a plus faute de dire que Christ ne suffit point, mais qu'il y faut quelque autre chose avec, c'est vn blaspheme trop enorme contre Dieu. Car il s'ensuyuroit que Christ ne seroit que demi Sauueur, & pourtant à iuste cause nous disons apres saint Paul, que nous sommes iustifiez par la seule foy, ou par la foy sans les œuvres. Nous n'entendons pas à proprement parler que ce soit par la foy que nous sommes iustifiez: car icelle n'est que l'instrument par laquelle nous embrassons Christ nostre iustice. Iesus Christ donc & tous ses merites, tant de saintes œuvres qu'il a faites pour nous, est nostre iustice, & la foy est l'instrument qui nous vient avec luy en la communion de tous les biens, lesquels estans faits nostres nous sont plus que suffisans pour nous absoudre.

Iere. 51. b. 10  
1. Co. 15. a. 3.  
Mat. 1. d. 21.  
Rom. 8. 2. 1.  
& 3. c. 20.  
d. 28.  
Gala. 2. d. 16  
Hebr. 7. c. 19  
Rom. 8. f. 29  
33.  
Act. 13. f. 28.  
1. Pier. 1. a. 4  
Rom. 10. a. 3  
5. & b. 9.  
Luc. 1. g. 77.  
Tite 3. a. 5.  
Pſe. 32. a. 1.  
Rom. 4. a. 5.  
Ro. 3. d. 24.  
27.  
Phili. 3. b. 9.  
2. Tim. 1.  
c. 9.  
Pſe. 115. a. 1.  
1. Cor. 4. a. 7  
Rom. 4. a. 2.  
Hebr. 11. b. 7  
Eph. 2. b. 8.  
2. Cor. 5.  
d. 10.  
1. Tim. 2. a. 6  
1. Ica. 2. a. 1.  
Gene. 3. a. 7.  
Rom. 5. d. 19  
Act. 4. c. 12.  
Eze. 35. e. 23.  
f. 2.  
Deut. 27. d.  
26.  
Iaq. 2. b. 10.

X X I I I.

Nous croyons, que nostre felicite gist en la remission de nos pechez à cause de Iesus Christ, & qu'en cela est contenue nostre iustice deuant Dieu: comme saint Paul & Dauid nous enseignent, declarans la beatitude de l'homme à qui Dieu aloie iustice sans œuvres. Le mesme Apostre dit que nous sommes iustifiez pour neant par grace par la redemption qui est en Iesus Christ: & pourtant nous tenons ce fondement ferme à iamais donnant toute gloire à Dieu, en nous humiliant & recognoissant tels que nous sommes, sans rien presumer de nous mesmes n'y de nos merites nous nous appuyons & nous reposons à la seule obeissance de Christ crucifie, laquelle est nostre en croyant en luy. Icelle est suffisante pour couvrir toutes nos iniquitez, &

1. Tim. 2. a. 6  
1. Ica. 2. a. 1.  
Gene. 3. a. 7.  
Rom. 5. d. 19  
Act. 4. c. 12.  
Eze. 35. e. 23.  
f. 2.  
Deut. 27. d.  
26.  
Iaq. 2. b. 10.



nous rendre assurez sans faire comme nostre premier pere,  
 lequel tremblât se vouloit cacher avec des feuilles de figuier:  
 que s'il nous falloit comparoistre deuant Dieu estans ap-  
 puyez tant peu que ce soit sur nous ou sur quelque autre crea-  
 ture, helàs, nous serions engloutis. Et pourtant vn chacun doit  
 dire avec Dauid, O Seigneur, n'entre point en iugement con-  
 tre tes seruiteurs: car deuant toy homme qui viue ne fera  
 iustifie.

## X X I I I I.

Nous croyons, que ceste vraye foy, estant engendree par  
 l'ouye de la Parole de Dieu & par l'operation du S. Esprit, le  
 regene & fait nouuel homme, le faisant viure d'une nou-  
 uelle vie, l'affranchissant de la seruitude de peche: tant s'en  
 faut que ceste foy iustificante refroidisse les hommes de bien &  
 sainctement viure, que sans icelle iamais ils ne feront rien  
 pour l'amour de Dieu sinon pour l'amour d'eux mesmes, &  
 craignans d'estre damnez. Il est donc impossible que ceste  
 saincte foy soit oyseuse en l'homme: nous ne parlons pas de  
 la foy vaine, mais de celle que l'Ecriture appelle Foy ouurée,  
 te par charite, laquelle induit l'homme à foy exercer es œu-  
 res que Dieu a commandees par sa Parole: & telles œuures  
 procedantes de la bonne racine de foy sont bonnes & receues  
 deuant Dieu: ce-pendant elles ne viennent point en cõte pour  
 nous iustifier. Car c'est par la foy en Christ que nous sommes  
 iustifiez, & nous sommes iustifiez deuant que faire les bon-  
 nes œuures, autrement elles ne pourroyent estre bonnes non  
 plus que le fruiet d'un arbre ne peut estre bon que premiere-  
 ment l'arbre ne soit bon. Nous faisons donc des bonnes œu-  
 res, mais nõ point pour meriter: car que meriterions-nous?  
 Nous sommes plustost redevables à Dieu pour les bonnes  
 œuures que nous faisons, que luy enuers nous, d'autant  
 que c'est luy qui fait en nous le vouloir & le parfaire, selon  
 son bon plaisir, & comme il est escrit, Quand vous aurez  
 fait tout ce qu'il vous est commandé, dites, Nous sommes  
 seruiteurs inutiles: ce que nous deuions faire, nous l'auons  
 fait. Nous ne voulons pas cependant nier que Dieu ne remun-  
 nere les bonnes œuures: mais c'est par sa grace. Au reste, com-  
 bien que nous faisons des bonnes œuures nous n'y fondons  
 point nostre salut. Car nous ne pouuons porter aucune œuure  
 qui

qui ne soit souillée par nostre chair, & aussi digne de punitiō: Isa. 64. b. 6.  
 & quand nous en pourriōs porter vne, la memoire du seul pe  
 che suffit pour la reietter deuant Dieu: par ainsi nous serions  
 toujours en doute, & flottans çà & là sans aucune certitude.  
 & nos poures consciences seroyent toujours tourmentees si  
 elles ne se reposent sur le merite de la mort & passio[n] de no-  
 stre Sauueur.

## X X V.

Nous croyons, que les ceremonies & figures de la Loy ont  
 cesse à la venue de Christ, tous les ombrages ont fait fin, de  
 sorte que l'usage en doit estre osté entre les Chrestiens: cepen-  
 dant la verite & substance d'icelle nous en demeure en Iesus  
 Christ, en qui elles ont leur accomplissement: toutesfois nous  
 vsons encore des tesmoignages prins de la Loy & des Prophe-  
 tes pour nous confermer en l'Euangile, & Aussi pour reigler  
 nostre vie en tout honneur à la gloire de Dieu.

## X X V I.

Nous croyons, que nous n'auons aucune approche vers  
 Dieu, sinon par vn seul Mediateur & aduocat Iesus Christ le  
 iuste, qui pour ceste cause a este fait homme ioingnant ensem-  
 ble Dieu & l'homme, pour nous faire auoir entree vers la  
 maieste Diuine: autrement nous n'y auons point d'entree  
 non plus que les espines ont enuers le feu. Nous eussions este  
 abismez à sa seule voix, comme il appert par Adam, qui s'en  
 fuit de deuant le Seigneur tout tremblant: Et des Israëlités  
 au mō de Sina, qui demandoyēt vn Mediateur de peur qu'ils  
 ne mourussent tous à la voix du Seigneur. Or ce Mediateur  
 que le Pere nous a ordonné entre luy & nous ne nous doit  
 pas espouuanter pour sa grandeur, pour nous en faire chercher  
 vn autre à nostre fantasie: car il n'y a personne ny au ciel, ny  
 en terre entre les creatures, qui nous aime plus que Iesus  
 Christ, lequel ia-soit qu'il fust en la forme de Dieu s'est aneāti-  
 foy-mesme prenant la forme de seruiteur pour nous. Il s'est  
 fait du tout semblable à ses freres: luy estant riche s'est fait  
 poure pour nous: s'il nous failloit trouuer vn autre interces-  
 seur

Rom. 10.  
 Gal. 3. & 4.  
 Col. 2. e. 17.  
 1. Pier. 1. d.  
 19. & 3. a. 2.  
 c. 19.  
 1. rim. 1. b. 5  
 1. Iean. 2. a. 1  
 Ro. 8. d. 26.  
 Deu. 4. d. 24  
 Gen. 3. b. 10.  
 Exo. 20. c. 19  
 Iere. 1. c. 33.  
 Esa. 43. c. 22  
 Osee. 13. c. 9  
 Luc. 18. d. 19  
 Eph. 3. d. 20.  
 1. Iean. 4. b. 10  
 Ephe. 3. d. 19  
 Iean. 15. b. 13.  
 Matth. 28.  
 Rom. 5. b. 8.  
 Heb. 1. b. 3. 7  
 Esa. 55. a. 1.  
 2. 3.  
 Matth. 11.  
 d. 28.  
 Ia. 5. b. 17.

Pse. 115. a. 1. **seur qui nous aiten amour, qui trouuerions nous qui nous**  
 Act. 14. c. 25 **aime plus que celuy qui a mis sa vie pour nous, lors mesme**  
 Act. 10. d. 26 **que nous estions les ennemis? Et s'il en faut trouuer vn qui ait**  
 Heb. 9. f. 24 **credit & puissance, qui est celuy qui en a autant que celuy qui**  
 Ieā. 11. b. 9 **est assis à la dextre du Pere, & qui a toute puissance & au ciel**  
 Act. 4. b. 12. **& en terre? Et qui sera plustost exauce que le propre Fils de**  
 1. cor. 1. d. 30 **Dieu bien-aimé? La seule desffiance doncques a amene ceste**  
 Pse. 34. b. 7. **coustume de deshonnorer les saincts au lieu de les honorer,**  
 Iere. 2. a. 5. **faisant ce que iamais ils n'ont fait: mais l'ont reiecte: com-**  
 Hebr. 4. d. **me il appert par leurs escrits. Il ne faut pas ici alleguer que**  
 14. 16. **nous ne sommes pas dignes: car il n'est ici question de presen-**  
 Ier. 17. a. 5. 7 **ter nos prieres sur nostre dignite, mais seulement sur l'excel-**  
**lence & dignite de Iesus Christ, duquel la iustice est nostre**  
**par la foy: & pourtant à bon droit l'Apostre nous voulant**  
**oster ceste folle crainte ou plustost desffiance, nous dit que Ie-**  
**sus Christ a este fait du tout semblable a ses freres, afin qu'il**  
**fust souuerain Sacrificateur, misericordieux & fidele pour pu-**  
**rifier les pechez du peuple: car par ce qui luy est adueni d'e-**  
**stre tente, il est aussi puissant d'aider à ceux qui sont tentez: Et**  
**puis apres afin de nous donner meilleur courage d'appro-**  
**cher pres de luy, il dit, Nous auons donc vn souuerain Sacrifi-**  
 Hebr. 4. **cateur Iesus Fils de Dieu, qui est entre es cieux, tenons la con-**  
 Eph. 2. d. 18. **fession: car nous n'auons point vn souuerain Sacrificateur qui**  
**ne puisse auoir compassion de nos infirmitéz. Allons donc**  
**avec fiance au Throne de grace, afin que nous obtenions mi-**  
**sericorde, & trouuions grace pour estre aidez. Il change ici le**  
**Throne de gloire espouuantable en Throne de grace, pour**  
**nous faire approcher. Le mesme Apostre dit, que nous auons**  
**liberte d'entrer au lieu saint par le sang de Iesus: Allons dōc,**  
 He. 10. c. 19. **dit-il, en certitude de foy, &c. Le mesme dit encore, Christ**  
 Ephe. 2. d. 18 **a perpetuelle sacrificature: parquoy il peut sauuer à plein**  
 Heb. 7. d. 25 **ceux qui s'approchent de Dieu par luy tousiours viuant, pour**  
 Ieā. 14. a. 6. **interceder pour eux. Que faut-il dauantage puis que Christ**  
 Pse 44. d. 21 **luy-mesme prononce, Je suis la voye, la verite, la vie: nul ne**  
 1. Tim. 2. b. 5 **peut venir à mon Pere sinon par moy? à quel propos cherche-**  
 1. Ieā. 2. a. 1. **rons-nous vn autre aduocat puis qu'il dit qu'on ne peut al-**  
 Ro. 8. g. 34. **ler à son Pere que par luy? Puis qu'il a pleu à Dieu de nous**  
 Luc. 11. a. 2. **donner son Fils pour estre nostre aduocat, ne le laissons**  
 Ieā. 14. b. 13. **point là pour prendre vn autre. Car quand Dieu nous l'a don-**  
 Ier. 16. c. 24. **né**  
 Heb. 13. c. 15 **né**

né il scauoit bien que nous estions pecheurs: p̄ourtant ensuyuant le commandement de Christ nous inuoquons le Pere celeste par Christ nostre seul aduocat, comme il nous a enseignez par l'oraison Dominicale, estans assurez que tout ce que nous demanderons au Pere en son nom, nous l'obtiendrons.

X X V I I.

Nous croyons & confessons vne seule Eglise catholique & vniuerselle, laquelle est vne sainte congregation & assemblee des vrais fideles Chrestiens, attendans tout leur salut par Iesus Christ, estant lauez par son sang, & sanctifiez & marquez par le saint Esprit. Ceste Eglise a esté des le commencement du monde & sera aussi iusques à la fin; comme il appert par ceci; c'est assauoir que Christ est Roy eternal: il s'ensuit de là qu'il ne peut estre sans subiets, & ceste sainte Eglise est maintenue de Dieu contre la rage de tout le monde, & ne sera iamais destruite ia-soit que pour quelque temps elle soit bien petite en apparence aux yeux des hommes, & quasi comme esteinte. Le Seigneur ce pendant s'est reserué les sept mille hommes qui n'ont plié les genouils deuant Baal: aussi ceste sainte Eglise n'est point siuee, attachee ne limitee en vn certain lieu, ou attachee à certains personages: ains elle est espaneue & dispersee par tout le monde, estant toutesfois iointe & vnie de cœur & de volonté en vn mesme esprit par la vertu de la foy.

Pse. 46. a. 6.  
Iere. 31. f. 36.  
Pse. 102. c. 14  
Ma. 28. d. 20  
2. Sa. 7. d. 16  
Luc 1. c. 32.  
Pse. 89. c. 37.  
& 110. b. 4.  
Gene. 22.  
Rom. 11.  
1. Rois. 19.  
d. 18.  
2. Tim. 2. c.  
19.  
Luc. 17. c. 21  
Mat. 11. d. 25  
Act. 4. f. 32.  
Eph. 4. a. 4.  
1. Pie. 3. d. 20  
Gen. 22. d. 18  
Mat. 16. c. 18  
Esaie. 1. c. 9.  
Ro. 9. f. 29.  
Ioel. 2. g. 32.  
Actes. 2. g.  
Pse. 5. b. 6.  
Pse. 22. c. 23.  
Eph. 4. b. 12  
Heb. 2. c. 12.  
Mat. 24. c. 28  
Esa. 49. f. 22.  
Esa. 51. d. 11.  
12.  
Act. 4. c. 17.  
19.  
Heb. 10. c. 25  
Apo. 17. a. 2.  
Act. 17. b. 7.  
de se & 18. d. 13.

X X V I I I.

Nous croyons, que puis que ceste sainte assemblee & congregatiō est l'assemblee des sauuez, & qu'il n'y a point de salut hors icelle, que nul de quelque estat & qualité qu'il soit ne se doit retirer à part pour se contenter de la personne: mais tous ensemble s'y doiuent renger & vnir, entretenans l'vnité de l'Eglise en se submettans à l'instruction & discipline d'icelle, ployans le col sous le ioug de Iesus Christ, & seruant à l'edification de leurs freres selon les dons que Dieu a mis en eux cōme membres cōmuns d'vn mesme corps: c'est ici le deuoir de tous fideles selō la parole de Dieu,

de se separer de ceux qui ne sont point de l'Eglise, pour se ranger à ceste assemblee en quelque lieu que Dieu l'ait mis, encore que les Magistrats & les edits des Princes ils soyent contraires, & que la mort & punition corporelle en dependist: par ainsi tous ceux qui s'en retirent ou ne s'y rangent contrarient à l'ordonnance de Dieu.

## X X I X.

Matth. 13. Nous croyons qu'il faut bien diligemment discerner avec  
 2. Tim. 2. c. bonne prudence par la parole de Dieu, quelle est la vraye  
 18. 19. 20. Eglise, à cause que toutes les sectes qui sont aujourdhuy au  
 Rom. 9. b. 6 monde, se couurent de ce nom d'Eglise. Nous ne parlons  
 Eph. 2. d. 20 pas ici de la compagnie des hypocrites qui sont meslez  
 Jean. 10. b. parmi les bons en l'Eglise & sont ensemble couverts de ce  
 14. a. 4. titre d'Eglise, & cependant n'en sont point, ia-soit qu'ils  
 Mat. 28. d. y foyent quant au corps: mais nous parlons de distinguer  
 20. de la vraye Eglise d'avec toutes autres sectes qui se disent  
 Gala. 1. b. 8. estre de l'Eglise. Les marques pour cognoistre la vraye E-  
 glise sont telles: Si l'Eglise vse de la pure predication de  
 l'Euangile: si elle vse de la pure administration des Sacre-  
 mens comme Christ les a ordonnez, si la discipline Eccle-  
 siastique est en vusage pour corriger les vices: brief si on se  
 reigle selon la pure parole de Dieu reiettant toutes choses  
 1. Cor. 11. contraires à icelle, tenant Iesus Christ pour le seul chef,  
 c. 20. par cela peut-on estre assure de cognoistre la vraye Egli-  
 Col. 1. c. 23. se: & quant à ceux qui sont de l'Eglise, on les peut cognoi-  
 Act. 17. c. 11. stre par la marque des Chrestiens, c'est la foy, & sont co-  
 Ieã 18. g. 37. gneus en ce qu'ils reçoivent vn seul sauueur Iesus Christ,  
 Ephes. 1. ils fuyent le peché, & fuyent Iustice: aymans le vray  
 Jean 8. f. 47. Dieu & leur prochain, sans destourner à dextre ny à senes-  
 Ieã 17. d. 20 tre, ils crucifient leur chair avec ses faits, non pas toutes-  
 1. Ieã 4. a. 2. fois qu'il n'y ait grande infirmité en eux: mais ils batail-  
 1. Ieã 3. c. 9 lent à l'encontre par l'esprit tous les iours de leurs vies,  
 Rom. 6. a. 2 ayans continuellement recours au sang, à la mort & pas-  
 Gal. 5. d. 24. sion & obeissance du Seigneur Iesus, par lequel ils ont re-  
 Gal. 5. c. 17. mission de leurs pechez en la foy d'iceluy. Quant à la fausse  
 Rom. 7. c. 5. Eglise, elle s'attribue à elle & à ses ordonnances plus d'au-  
 Col. 1. c. 12. thorité qu'à la parole de Dieu: elle ne veut s'assuiettir au  
 Col. 2. c. 18. ioug de Christ, elle n'administre point les Sacremens selon  
 19. que Christ a commandé par sa parole: mais elle y adiouste  
 Psal. 2. a. 3. & dim

& diminue comme il luy plaist , elle se fonde sur les hommes plus que sur Iesus Christ , elle persecute ceux qui viuēt sainctement selon la parole de Dieu & la reprennent de ses vices , de ses auarices, de ses idolatries : par ainsi ces deux Eglises sont aisees à cognoistre pour les distinguer l'vne de l'autre.

X X X.

Nous croyons , que ceste vraye Eglise doit estre gouueree selon la police que nostre Seigneur nous a enseignee par sa Parole: c'est qu'il y ait des Ministres & Pasteurs pour prescher la parole de l'Euangile , & administrer les Sacremens: qu'il y ait aussi des Surueillans & des Diacres pour estre le senat de l'Eglise : & par ce moyen conseruer la vraye religion , & faire que la vraye doctrine ait son cours : & aussi que les hommes vicieux soyent corrigez & tenus sous bride, afin aussi que les pures & to<sup>o</sup> affligez soyent secourus, & cōsolez selon qu'ils en ont de besoing : & par ce moyen toutes choses iront bien & par bonne ordre en l'Eglise quand tels personnages seront esleus fideles & selon la reigle qu'en donne saint Paul à Timothee.

1. Corint. 4.  
2. 1. 2.  
2. Corin. 5.  
d. 19.  
Ieā. 20. c. 21.  
Act. 26. c. 18  
1. Cor. 15. b.  
10.  
Mat. 5. c. 14.  
Luc 10. c. 6  
Galat. 2. b. 8  
Tite 1. b. 5.  
2. Tim. 3.

X X X I.

Nous croyons, que les Ministres, Anciens & Diacres doyuent estre esleus en leurs offices par election legitime , avec l'inuocation du nom de Dieu, & les suffrages de l'Eglise: puis confirmez par l'imposition des mains en leurs offices, comme la parole de Dieu enseigne. & vn chacun se doit bien donner garde de s'ingerer par moyens illicites: mais chacun doit attendre l'appel de Dieu, afin que tels ayent le tesmoignage de leur vocation , pour estre certains d'y estre eleus du Seigneur : & quant aux Ministres de la Parole en quelque lieu qu'ils soyent, ils ont vne mesme puissance & autorité, estans tous Ministres de Iesus Christ seul Euesque vniuersel & seul chef de l'Eglise: & pourtant nulle Eglise n'a aucune autorité ni domination sur l'autre pour y seigneurier : outre-plus vn chacun doit auoir les Ministres de la Parole & les gouuerneurs de l'Eglise en singulier estime pour l'œuure qu'ils font, & estre en paix avec eux sans murmuration autant que faire se peut.

Act. 6. a. 3. 4  
1. Tim. 4.  
d. 13.  
Act. 1. d. 23.  
Act. 13. a. 2.  
1. Ti. 5. d. 22  
1. Cor. 12. d.  
28.  
Rom. 12. b.  
2. Tim. 4.  
d. 14.  
Mat. 28. c.  
26.  
1. Cor. 3. b. 1  
Ro. 12. b. 7.  
2. Co. 5. d. 1  
Act. 26. d. 1  
Esa. 61. a. 1.  
Ephe. 1. d. 2  
Col. 1. c. 2  
1. The. 5.  
Heb. 13. c. 1  
1. Co. 7. f. 5  
Col. 2. b. 6

X X X I I.

Nous croyons ce pendant, que combien qu'il soit vtile &

d 3 bon

bon aux gouuerneurs des Eglises, d'ordonner certain ordre entre eux pour l'entretènement du corps de l'Eglise, qu'ils se doyuēt toutesfois bien garder de decliner de ce que Christ nostre seul maistre nous a ordonné : & pourtant nous reietons toutes inuentions humaines, toutes loix qu'on voudroit introduire pour seruir Dieu, & icelles lier les consciences. Nous receuons donc seulement ce qui est propre pour entretenir concorde & vnion, & entretenir tous en l'obeissance de Dieu : à quoy nous sert grandement l'excommunication faite selon la parole de Dieu avec ce qui en depend.

Mat.15.a.9.  
Eia.29.d.13.  
Gala.5.a.1.  
Ro.16.c.17.  
18.  
Mat.18.c.17.  
1.Cor.5.b.5.  
1.Tim.1.d.  
20.

## X X X I I I.

Nous croyons, que nostre bon Dieu ayant esgard à nostre rudelle & infirmité nous a ordonné des Sacremens pour sceller en nous ses promesses, & nous estre gages de la bonne volonté & grace de Dieu vers nous, & aussi pour nourrir & soustenir nostre foy : lesquels a adioustez à la parole de l'Euāgile pour mieux représenter à nos sens extérieurs, tant ce qu'il nous donne à entendre par sa Parole, que ce qu'il fait intérieurement en nos cœurs en ratifiant en nous le fait : ils sont donc symbole & signes visibles de la chose intérieure & inuisible, par lesquels Dieu besongne en nous par la vertu de son Esprit, & ne sont pas des signes vains & vuides pour nous tromper & deceuoir : car ils ont Iesus Christ pour leur verité, sans lequel ils ne seroyent rien. Dauantage, nous-nous contentons du nombre que Christ nostre maistre nous a ordonné, lesquels ne sont que deux seulement : assauoir le Sacrement du Baptesme & de la sainte Cene de Iesus Christ.

rom.4.b.11  
Gen.9.b.13.  
Ge.17.b.11.  
Gen.17.b.10  
Exod.12.  
Col.2.b.11.  
1.Cor.5.7.  
Ma.28.d.19  
Ma.26.c.26  
Ro.10.a.9.  
Colo.1.b.11  
1.Pie.3.d.20  
1.Co.10.a.2

## X X X I I I I.

Nous croyons & confessons, que Iesus Christ qui est la fin de la Loy, par son sang respandu a mis fin à toute autre effusion de sang, & a aboli la circoncision qui se faisoit par sang. : & au lieu d'icelle a ordonné le Sacrement du Baptesme, par lequel nous sommes receus en l'Eglise de Dieu, & separez de tous autres peuples & de religions estranges pour estre entierement dediez à luy : portans sa marque & son enseigne : lequel nous est vn tesmoignage qu'il nous sera Dieu à iamais, nous estant Pere propice. Il a donc commandé de baptiser tous ceux qui sont siens au nom du Pere & du

Fils

Fils & du saint Esprit avec eau pure: nous signifiant par cela, que comme l'eau laue les ordures du corps espandue sur nous, & aussi vrayement que ceste eau est veüe sur le corps du baptisé, & l'arrouse, le sang de Christ par le saint Esprit fait le mesme interieurement à l'ame, l'arroulant & nettoyant de ses pechez, & le regenerant d'enfant d'ire en enfant de Dieu: ce n'est pas par l'eau materielle qui fait tout cela, mais c'est par le bain precieux du sang du Fils de Dieu, lequel est nostre mer rouge, par laquelle il nous fait passer pour sortir hors de la tyrannie de Pharaon qui est le Diable: & entrer en la spirituelle terre de Chanaan. Les Ministres nous baillent seulement le Sacrement & ce qui est visible: mais nostre Seigneur donne ce qui est signifié par le Sacrement, assavoir les dons & graces invisibles: lavant, purgeant & nettoyant nos ames de toutes ordures & iniquitez, renouvelant nos coeurs & les remplissant de toute consolation, nous donnant vraye assurance de sa bonté paternelle, nous vestant le nouvel homme, & despouillant le vieil avec tous ses faits: outre plus quiconque pretend à la vie eternelle, doit estre vne fois baptisé, & se contenter de ce seul Baptisme sans jamais le reiterer: car nous ne pouuons naistre deux fois. Et ce Baptisme ne profite pas seulement quand l'eau est sur nous & que nous le recevons, mais profite tout le temps de nostre vie: autrement il nous faudroit tousiours auoir la teste en l'eau. Sur cecy nous detestons l'erreur des Anabaptistes qui ne se contentent pas d'un seul Baptisme vne fois receu: & outre plus condamnent le Baptisme des petis enfans des fideles, lesquels nous croyons deuoir estre baptisez & marquez du signe de l'alliance, cōme les petis enfans estoient circōcis en Israël sur les mesmes promesses qui sont faites à nos enfans. Et Christ n'a pas moins espandu son sang pour lauer les petis enfans des fideles, qu'il n'a fait pour les grands. Et pourtant doyuent-ils recevoir le signe & le Sacrement de ce que Christ a fait pour eux: comme en la Loy le Seigneur commandoit qu'on leur communicast le Sacrement de la mort & passion de Christ quand ils estoient nouveaux nés, en offrant pour eux vn agneau qui estoit vn Sacrement de Iesus Christ. Et outre plus ce que faisoit la Circoncision au peuple Iudaique, le Baptisme

Ma. 28. d. 19  
 1. Co. 6. b. 12  
 Tite. 3. a. 5.  
 Heb. 9. d. 14  
 1. Jean. 1. c. 7  
 Apoc. 1. a. 5.  
 1. Pier. a. 2.  
 1. Pier. a. d. 24.  
 Tite 3. a. 5.  
 1. Ieā. 5. b. 16  
 Ieā. 19. f. 34.  
 Mat. 3. c. 21.  
 1. Cor. 3. b. 7  
 Rom. 6. a. 3.  
 Eph. 5. c. 26.  
 Act. 22. d. 16  
 1. Pie. 3. d. 21  
 Gal. 3. d. 27.  
 1. co. 12. b. 13  
 Mat. 28. d. 19  
 Ephe. 4. a. 5.  
 Heb. 6. a. 1. 2  
 Act. 8. e. 16.  
 Act. 2. f. 38.  
 & g. 41.  
 Ma. 19. b. 14  
 1. Co. 7. c. 14  
 Gen. 17. b. 11  
 Col. 2. b. 11.



fait le mesme enuers nos enfans. c'est la cause pourquoy saint Paul appelle le Baptesme, La circoncision de Christ.

## X X X V.

**Mat. 26. c. 26** Nous croyõs & cõfessons, que nostre Sauueur Iesus Christ  
**Mar. 14. b. 17** a ordonné & institué le Sacrement de la sainte Cene, pour  
**Luc 22. b.** nourrir & substanter ceux qu'il a desia regenez, & entez  
**19.** en sa famille, qui est son Eglise. Or ceux qui sont regenez  
**1. Cor. 11.** ont en eux deux vies, l'vne charnelle & temporelle, laquelle  
**c. 24.** ils ont apportee de leur premiere natiuité qui est commune  
**Jean 3. a. 6.** à tous, & l'autre est spirituelle & celeste, laquelle leur est  
**Jeã. 10. b. 10** donnee en la seconde natiuité qui se fait par la parole de l'E-  
**Jean. 5. e. 25.** uangile. Ceste vie n'est commune sinon aux esleus de Dieu.  
**Jeã. 6. c. 48.** Dieu nous a ordonne pour l'entretènement de la vie char-  
**51.** nelle & terrestre, vn pain terrestre qui est propre pour en-  
**Jean. 6. c. 51** tretenir ceste vie, lequel pain est commun à tous comme  
**Jean. 6. g. 63** est la vie: mais pour entretenir la vie spirituelle & celeste,  
**Mat. 26. a. 26** laquelle est aux fideles, il leur a enuoie vn pain vif qui est  
**1. Corin. 11.** descendu du ciel, qui est Christ Iesus, lequel nourrit & en-  
**e. 24.** tretient la vie spirituelle des fideles estant mangé & receu  
**1. Corin. 10.** par foy en l'esprit. Ace pain spirituel & celeste Christ y a or-  
**d. 27.** donne vn pain terrestre & visibile, lequel est vn Sacrement  
**Ephe. 3. c. 17** de son corps, & le vin de son sang, pour nous testifier qu'aussi  
**Jean. 6. c. 35** veritablement que nous prenons & tenons le Sacrement en  
**1. Corin. 10.** nos mains, & le mangeons en nos bouches & substantive no-  
**b. 15.** stre vie: aussi vrayemēt par foy receuons-nous le vray corps  
**Act. 3. d. 21.** & le vray sang de Christ nostre seul Sauueur en nos ames  
**Marc. 16. d.** pour nostre vie spirituelle. Iesus Christ ne nous a pas re-  
**14.** commandé ses Sacremens pour neant. Partant il fait en  
**Mat. 26. a. 11** nous tout ce qu'il nous represente par ces signes sacrez,  
**1. Corin. 10.** combien que la maniere outre-passe nos entendemens &  
**2. 3. 4.** nous soit incomprehensible: ce temps-pendant nous ne fail-  
**lons pas en disant que c'est par foy. Nous disons donc, que**  
**ce qui est mangé c'est le propre & naturel corps de Christ &**  
**son propre sang: mais la maniere par laquelle nous le man-**  
**geons n'est pas la bouche, ains l'esprit par la foy: & par**  
**ainsi Iesus Christ demeure tousiours assis à la dextre de Dieu**  
**son Pere éscieux, & ne laisse pas pour cela de se communi-**  
**quer à nous par la foy. Ce banquet est vne table spirituelle,**  
**en laquelle Christ se communique à nous avec tous ses**  
**biens,**

biens, & nous fait iouir en icelle du merite de sa mort & pas-  
 sion, nourrissant, fortifiant & consolant nostre poure ame de-  
 solee par le manger de sa chair, & l'enyurant par le bruuage  
 de son sang, outre plus, ia soit que les Sacremens soyent con-  
 ioints à la chose signifiee, ils ne sont pas toutesfois receus de  
 tous avec ces deux choses. Le meschant prend bien le Sacre-  
 ment à sa condemnation, mais il ne recoit pas la verité du Sa-  
 crement: comme Iudas, Simon Magus, ils receuoyent tous  
 deux le Sacrement, mais non pas Christ qui est signifie par  
 iceux: Finalement nous receuons ce saint Sacrement en l'as-  
 semblee du peuple de Dieu avec humilite & reuerence, en  
 faisant entre nous vne sainte memoire de la mort de Christ  
 nostre Sauueur avec action de graces, nous y faisons confes-  
 sion de nostre foy & religion Chrestienne, & nul ne se presen-  
 te qu'il ne se soit bien esproué soy-mesme, de peur qu'en  
 mangeant ce pain, & buuant ceste coupe, il ne mange & boi-  
 ue son iugement. Brief, nous sommes par l'vltage de ce saint  
 Sacrement esmeus à vne ardante amour enuers Dieu & nos  
 prochains. Nous reiettons toutes les brouilleries & inuen-  
 tions damnables que les hommes ont inuentees & meslees  
 es Sacremens comme prophanation d'iceux, & disons qu'on  
 se doit contenter de l'ordre que Christ & ses Apostres nous y  
 ont enseigné, & d'en parler comme ils en ont parlé.

X X X V I .

Nous croyons finalement que nostre bon Dieu à cause de  
 la deprauation du genre humain a ordonné des Rois, Princes  
 & Magistrats, voulant que le monde soit gouuerné par leurs  
 loix & polices, afin que le desbordement des hommes soit re-  
 primé, & que tout se conduise par bon ordre entre les hu-  
 mains. Pour ceste fin il a mis le glaiue en la main du Magi-  
 strat pour punir les meschans, & maintenir les bons & gens  
 de bien. Et non seulement leur office est, de reprimer & veil-  
 ler sur la politique, ains aussi sur les choses ecclesiastiques,  
 pour oster & ruiner toute idolatrie & faux seruice de Dieu,  
 pour destruire le royaume de l'Antechrist, & auâcer le Roy-  
 aume de Iesus Christ, faire prescher la parole de l'Euangile  
 par tout, afin que Dieu soit honoré & serui d'un chacun  
 comme il le requiert par sa Parole. Dauantage, vn chacun de  
 quelle qualité condition ou estat qu'il soit, doit estre subiet au

EXO. 18. d. 20  
 Rom. 13. a. 1.  
 Prou. 8. b. 15  
 Iere. 22. a. 3.  
 Psal. 82.  
 Deu. 1. c. 16.  
 & 17. c. 15. &c.  
 16. d. 19.  
 2. Co. 19. b. 6  
 Psal. 101.  
 Iere. 21. d. 12  
 Iug. 21. d. 25  
 Iere. 22. a. 3.  
 Dani. 2. c. 28  
 f. 27.  
 Dani. 5. c. 8  
 Esa. 49. f. 23.  
 4. Roys. 23.  
 3. Roys 15.  
 3. 12.

e Magist

Rom. 13. a. 1 Magistrat, & payer les tributs, les auoir en honneur & reue-  
 Luc. 22. c. rence, & obeir en toutes choses qui ne sont point cõtreuenan-  
 1. Pier. 2. tes à la parole de Dieu, priant pour eux en oraisons, afin que  
 c. 17. le Seigneur les vueille diriger en toute leur voye, & que  
 Tit. 3 a. nous puissions viure en bonne paix & tranquillité soux eux.  
 Mat. 17. d. 29 Ft sur cecy, nous detestons tous ceux qui veulent reietter les  
 Act. 4. d. 17. Superioritez & Magistrats, & renuerfer la iustice, mettans  
 18. 19. communautéz de biens, & confondans l'honesteté que Dieu  
 Act. 5. & 2. à mis entre les hommes.  
 Oies. 5. c. 11.  
 Iere 27. a. 5.

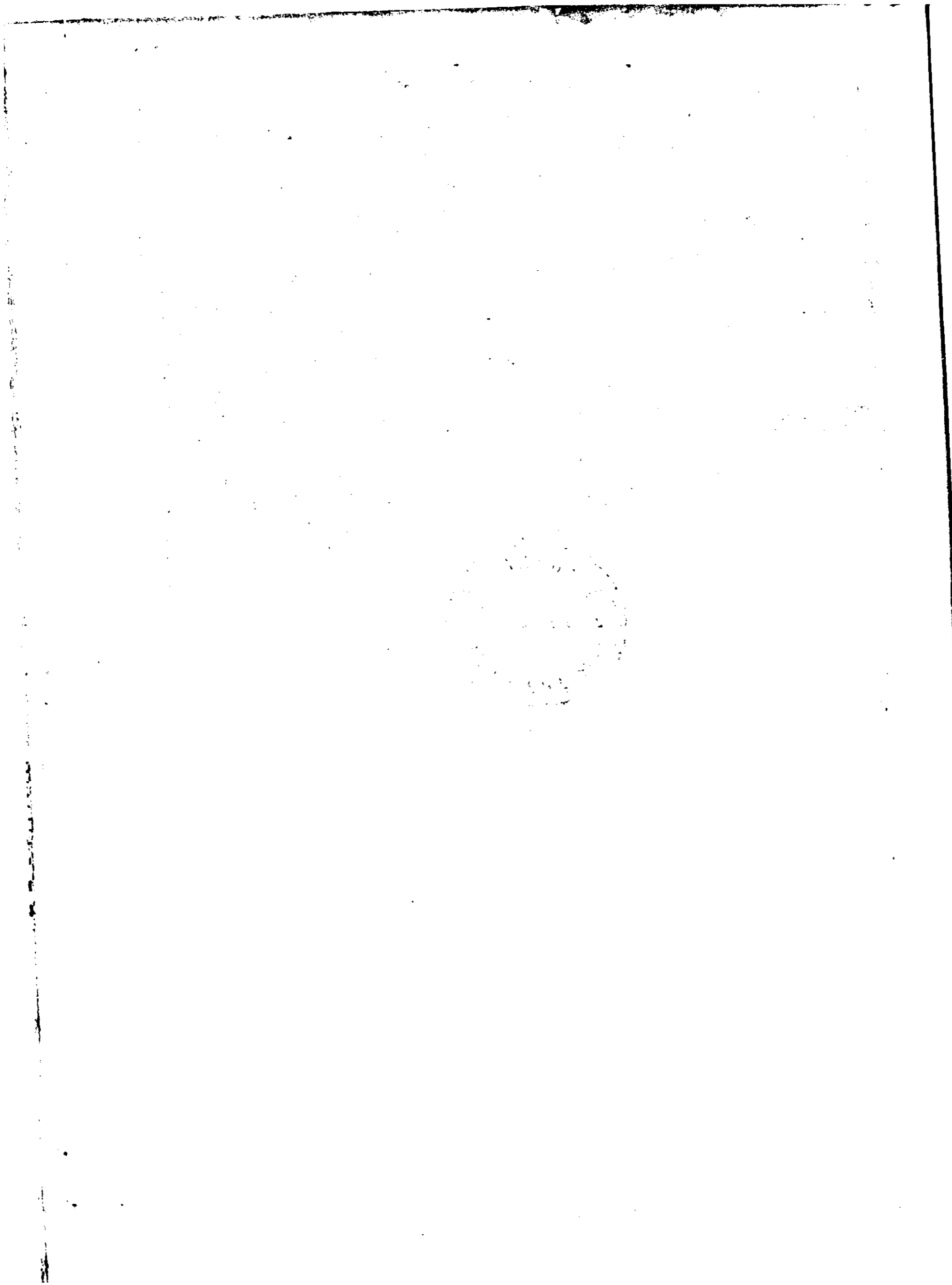
## X X X V I I.

Ind. 1. b. 10. Finalement, nous croyons selon la parole de Dieu, que  
 1. Ti. 2. a. 2. quand le temps ordõné du Seigneur fera venu, lequel est in-  
 Mat. 13. d. 25 congnu à toutes creatures, & que le nombre des esleus fera  
 Mat. 25. a. 13 accompli, nostre Seigneur Iesus Christ viendra du ciel cor-  
 1. Th. 5. a. 1 2 porellement & visiblement, comme il y est monté avec gran-  
 Mat. 24. de gloire & Maiesté, pour se declairer estre le Iuge des viuã  
 Apoc. 6. c. 11 & des morts: mettant en feu & en flambe ce vieil monde  
 Act. 1. b. 11. pour le consumer. Lors comparoistront personnellement de-  
 2. Pie. 3. b. 10 uant ce grand iuge toutes creatures, tant hommes que fem-  
 Ma. 24. c. 30 mes & enfans, qui auront esté depuis le commencement du  
 Apo. 21. c. 11 monde iusques à la fin, y estans adiournez par la voix & cris  
 Ma. 25. c. 31 espouuantes des Anges & des Archanges. & par le son de  
 Iude. 1. c. 15 la trompette Diuine. Car tous ceux qui auront parauant esté  
 1. Pier. 4. b. 5 morts, resusciteront de la terre, estant derechef l'esprit ioinct  
 2. Ti. 4. a. 1 & vni avec son propre corps, auquel il a vesçu. Et quant à  
 1. Th. 4. d. 16 ceux qui suruiuront, lors ils ne mourront point comme les  
 1. Cor. 5. g. 51. autres, mais seront changez & muez en vn iect d'œil de cor-  
 Mat. 11. c. 12 ruptible en incorruption. Adonc seront les liures ouuerts  
 Mat. 12. b. 18. (c'est à dire les cõsciencies) & seront iugez les morts selon les  
 Ma. 23. d. 33. choses qu'ils auront fait en ce monde, soit bien, soit mal: voi-  
 Iean 5. a. 29. re les hommes rendront conte de toutes les paroles oyseuses  
 Rom. 2. a. 5. qu'ils auront parlé, lesquelles le monde n'estime que ieu &  
 Hebr. 6. a. 2. passe temps: les cachettes & les hypocrisies des hommes fe-  
 Iere. 9. g. 27 ront lors descouuertes publiquement deuât tous. Et pourtãt  
 Ma. 12. c. 36. à bon droit la souuenance de ce iugement est horrible & es-  
 2. The. 1. b. 7 pouuable aux iniques & Meschans, & fort desirable & de  
 Heb. 10. c. 27 grande consolation aux bons & esleus: d'aurant que lors sera  
 1. Ieã 4. c. 27 accompli leur Redemption totale: & receurõt là les fructs  
 Apo. 14. b. 7 des labours & trauaux qu'ils auront scustenus, leur innocen-  
 Luc. 14. c. 14 ce se  
 2. Co. 5. b. 10  
 Apoc. 21. c. 8  
 Sapiencia. 5.  
 Apo. 22. c. 12

ce sera appertement congneue de tous, & verront la vengeance horrible que Dieu fera des meschans qui les auront tyrannisez, affigez & tourmentez en ce monde: lesquels seront conueincus par le propre tesmoignage de leurs consciences, & seront rendues immortelles: de telle facon, que ce sera pour eternellement estre tormentees au feu eternal, qui est preparé au Diable & à ses Anges. Et au contraire, les fideles & esleus seront couronnez de gloire & d'honneur: le Fils de Dieu confessera leurs noms deuant Dieu son pere & ses saints Anges esleus: toutes l'armes seront essuyees de leurs yeux: leur cause qui est à present condamnée par les Iuges & Magistrats comme heretique & meschante sera cogneue estre la cause du Fils de Dieu. Et pour recompense le Seigneur leur fera posseder vne gloire telle que iamais cœur d'homme ne pourroit penser. Pource nous attendons ce grand iour de retribution avec vn grand desir pour à plein iouir des promesses de Christ nostre Seigneur.

\*

c 2



25

**R E M O N S T R A N**  
**C E A V X M A G I S T R A T S,**  
**D E S P A Y S B A S, A S S A V O I R**

F L A N D R E S, B R A B A N, H A I-

*nault, Artois, Chastelenie de l'Isle  
& autres regions circon-*  
*uoisnes.*

\*



**P R E S** que vaincus de tant d'afflictions, auons eu recours à la clemence du Roy nostre souuerain Prince & Seigneur, & que l'auons supplié au nom de Dieu de ne iuger de nostre cause par les rapportz de noz aduersaires, ains par la Confession de foy par nous presentee à sa Maïeste: nous n'auons voulu faillir à faire le semblable enuers vous, ô vertueux Magistratz & magnifiques Seigneurs, entât que cōme nous confessons de cœur & de bouche le Roy estre ordonné de Dieu sur son peuple, aussi nous vous recognoissons ses Lieu-tenans & commis en ses prouinces, & par ce moyen autorisez en voz Seigneuries, charges & offices non seulement du Roy, mais de Dieu viuant: de la iustice duquel estes appelez ministres, en la confusion & espouuatement des meschans, appuy & soulagement des bons. Ce qui nous rend plus hardis de vous presenter nôstre cōplainte & Remonstrance, esperans qu'ainsi que voz estatz sont ordonnez de Dieu, qu'il vous assistera au iugement de tant de poures innocens, qui iusques à present ont este plustost cōdamnez que interrogez de leur foy, & raison ou fondement d'icelle: plustost bruslez qu'ouis en leur innocēce & iustificatiō. Ce que toutesfois nous cognoissons bien n'estre venu de vous, ains de deux genres d'hommes nos ennemis, transportez de diuerses, voire contraires, affections: mais tous tendans à ce but, de forcer par importunite vos sentences & iugemens. pour s'en seruir à leur cruauté. Car combien qu'un nombre effrene d'hommes persecute l'Euangile, tellement que Iesus Christ appelle les siens Petit troupeau, & le Prophete dit par admiration, Qui est-ce qui a

I. Sa. 8. b. 9.

1. Tim. 2. a. 2.

Act. 23. a. 5.

Ex. 22. d. 28

Deu. 16. d. 18

Exo. 23.

Rom. 13.

Luc. 12. d. 32

Itaie. 53. a. 1.

Ro. 10. c. 16.

e 3

creu

creu à nos paroles? Toutesfois il y en a principalement de deux sortes qui nous courent sus comme à quelque bestes enragees, & qui s'efforcent par tous moyens de vous transformer de vostre naturelle clemence & bonté en leur sanglante & furieuse cruauté. Les vns pour toute raison n'ont qu'un zele inconsideré de telle quelle religion appuyee seulement sur vn erreur commun & inueteré. Les autres nous persecutent, non pource que nous les troublons en leur deuotion: car il n'y en a point en eux: mais pour ce que l'Euangile (selon lequel desirons nous reformer) est contraire à leur impieté, auarice, ambitioñ, paillardises, homicides, yurongneries & autres meschancetez, esquelles ils se plongent & veautrent comme bestes. Quant aux premiers, nous sauons qu'ils sont de ceux desquelz parle Iesus Christ, qui pensent faire seruice à Dieu pour nous liurer à mort, excusables, ce semble, aux yeux des hommes, mais certes inexcusables deuant Dieu: entant que la religion qu'ils maintiennent avec telle cruauté n'est fondée sur la parole de Dieu, ains sur leur phantasio & opinion de leurs ancestres. Or nous sommes assurez que la seule parole de Dieu est reigle parfaite de iustice & de sagesse: en laquelle Dieu a desployé tous les moyens de nostre salut & sanctification (ou plustost vn seul qui est Iesus Christ) tellement que quiconques sort hors d'icelle, il est necessaire qu'il erre en tenebres espesses, laissant ceste parole celeste qui est dicté le droit sentier de nos pas, & lumiere à nostre ame. Et si l'Euangile est appelé la corne de salut, ministere ou administration de vie, la puissance de Dieu, le sceptre du royaume de Iesus Christ, l'Esprit de ses leures, dont mesmes il doit destruire l'Antechrist, verge de fer dont il rompra toute rebellion & reuoltement contre luy, iour, lumiere, paix, cousteau flam-bant, fontaine de sagesse, odeur de suauite, &c. O homme qui conque fois, oses-tu bien deferer comme coupable celuy qui se console & appuye en iceluy? oses-tu censurer comme heretique, & iuger digne de mort & d'execration, celuy qui se sent & voit affranchi de la malediction de la Loy par Iesus Christ, qui a este fait execration pour luy, & rançon pour sa debte? Donc maintenant rasche son ame fidele à iouir de ceste sainte liberte acquise en Christ, & sauouer ceste eau viue à laquelle il est gratuitement appelle: & s'il s'en assoiue & contente, & ne veut puiser de ses cisternes, lacunes & puits puants

Jean. 15. c. 15

Hebr. 1. a. 1.

Deut. 4. a. 1.

Et: 2. d. 28.

Esay. 66.

Ro. 3. d. 24.

Gala. 3. b. 13

1. Tim. 2. b. 5

Jean 1. a. 4.

5. 9.

Icā. 8. b. 12.

Pse. 5. b. 9.

Sapi. 18. a. 4

Luc. 1. f. 69.

2. Corint. 5.

Ro. 1. b. 16.

2. Te. 2. b. 8.

Apo. 2. b. 26

&amp; 19. c. 15.

Ro 13. d. 12.

Esa. 9. a. 2.

Luc. 2. b. 14.

puants, lesquels tu t'es fouy, c'est à dire tes inuentions qu'il voit estre contraires à la parole de Dieu, faut-il ainsi te mutiner? Dieu l'eternel & Tout-puissant a dit du ciel, que Iesus Mat. 17. e. Christ est son Fils bien-ayme, auquel il a pris son bon plaisir. toy qui n'es rien fors que homme, c'est à dire toute infirmité, & corruption, diras-tu que le bon plaisir de Dieu n'est point en Christ, ains en tes inuentions? Si au milieu de la flamme & angoisses de la mort, tu ne peus arracher au fidele martyr, la confiance qu'il a mis en Iesus Christ, ne confesleras-tu point que tu persecutes & crucifies derechef Iesus Christ en ses membres, quand tu baignes & ton cœur & tes mains, au sang de celuy qui par foy viue tasche de se transformer en son image, & le vestir par l'esprit, de regeneration? It te prie au nom de Dieu de respirer vn peu & relascher ce tien zele cruel, inconsideré, & penser que si l'Apostre S. Paul nō obstant Actes. 8. son zele de maintenir la loy de Dieu, & batailler pour icelle, est appelle persecuteur de Christ: que toy qui n'obmetz riē de cruauté, pour maintenir les ordonnances qu'ont forgé les hōmes, ou pour deuenir grāds, ou pour empiir leurs bouges, ou par qlque sagesse humaine cōtraire & ennemie à la sagesse de Dieu, ne seras poit excusé pour ta bōne intētiō, ou zele, entāt q̄ ta sagesse, tō zele, ta religiō, ta bōne (q̄ tu appelles) intētiō, deuoit estre appuyee sur la parole de Dieu, hors laquelle tout ce que nous forgeons du nostre n'est que vanite, ne luy pouuans plaire, que par ce qu'il nous a declaire luy plaire par ses Escritures. Et vous, ô vertueux & magnanimes Seigneurs, iusques à quand escouteriez vous en telle patience ceux qui disent la lumiere tenebres, & les tenebres lumiere? Iusques à quand repousserez vous l'innocent sans estre ouy, & ne vous opposerez à la violence de ses aduersaires, qui l'accusent & condamnent tout ensemble, & ne vous font qu'executeurs des censures & opinions des Moynes, Prestres, Beneficiers, & Docteurs, qui ont le principal interest en la cause, & des abuz desquelz est question. Sera-ce à iamais qu'ils vous reputeront gens profanes, ne pouuans parler des Escritures, ne iuger de la doctrine & causes de la religion? Quand le Seigneur establit Iosue pour conducteur & gouuerneur sur Iosue. 1. son peuple, il luy commande que le liure de sa Loy ne parte ne de ses yeux, ne de sa main. Ceux-cy vous l'arracheront-ils violement, pour abolir la cognoissance de leurs blasphem-



mes contre Dieu? Et si ces trois empereurs, Gratian, Valentinian, & Theodose disent estre vn crime de sacrilege, de negliger ou ignorer la loy de Dieu, ceux qui la deuoyēt à tous intelligiblement lire, publier, & annoncer, vous l'arracheront-ils pour vous enuveloper en ce crime, ou s'ils vous la promettēt, vous en osteront-ils l'vsage, qui est de iuger par icelle des doctrines, erreurs & impietez? Ainsi falloit-il auāt que de seoir en noz personnes, montrer, commēt nous sommes heretiques, errans en la foy, & nous conueindre par texte de Bible, ou d'Euāgile, sans pour toute raison opposer des feux, couper les langues & fermer avec agrappes les bouches de ceux qui ne desirent, que montrer que leur doctrine est fondee sur la ferme pierre qui est Iesus Christ. La plus part des docteurs anciens ont estimē qu'il n'est point licite au Magistrat, de toucher à la conscience de l'homme, pour le forcer & contraindre à croire, entant que le glaue materiel luy est baillé en main pour punir les voleurs, larrons, homicides, & autres qui troublent ceste police humaine. Mais quant à la religion & ce qui appartient à l'ame, le seul glaue spirituel de la parole de Dieu y doit & peut remedier en ce diligement, separant le zele & religion qu'aucun maintient d'auuee la sedition & trouble de police. Mais nous sommes contrēes en cest endroit de ne suiure, ne croire ces bons Docteurs. Nous confessons que le Magistrat doit cognoistre des heresies, lesquelles nous aduouons estre troubles en vne republique, moyennant que soubz ce pretexte l'innocēce ne soit acablee à la seule delation de ses ennemis, sans estre ouye & entendue, ains que le Magistrat pense à ce que dit le sage, Celuy qui iustifie le meschant, & celuy qui condamne le iuste, ils sont tous deux en abomination au Seigneur. Parquoy il faut que de soy-mesme le iuge cognoisse & soit assure de l'iniustice & heresie conuaincue par la parole de Dieu, auant qu'estendre le bras, pour fouldroyer l'accusē. Mais iusques à present il y a eu vne peruerse opinion entre les hommes, que nous prions à Dieu n'estre iamais entre vous, que l'on a pensē que la saincteté, iustice & verité estoit iointe & attachee aux frocs & habits abieets des Moynes, à la parade & exterieure pompe des Prestres & Curez. & sont communement les hommes tant abrutis, estonnez à admirer ceste extreme hypocrisie, que pour tout arrest de la vie ou de la mort du

iuste,

Prouer. 17.

iuste, on n'attét que le rapport de ces capoucins, & masques, qui tafchent non autrement à leur reformer, que le Diable bataille contre soy-mesmes. Mais considerons au nom de Dieu qu'ils font, & veulent estre estimez successeurs de ceux qui ont meurtri les Prophetes, & en fin le Fils de Dieu. Ils font, di-ie, successeurs des Scribes, & Pharisiens, qui fous ce titre d'Eglise, de grand saincteté, du temple de Dieu, s'asseyrans & repofans se donnoient licence à corrompre le vray feruice de Dieu. Et pource les Prophetes se bandoient contre eux, leur ostans ceste vaine fiance, egallant leurs sinagogues & assemblees à Sodome, Gomorre, & Babylon. Ainsi l'esprit de Dieu n'est point lié aux hommes, ains tant qu'ils demeurent en sa parole il est avec eux: s'ils le mesprisent, ils s'envelopent en esprit d'erreur & de confusion, & le Dieu de ce monde leur aueugle les entendemens, afin que la lumiere de l'Euangile ne leur replendisse. ce qui apert estre de long temps aduenu aux ministres de l'Eglise (qui se disent) entant que pour toute deffence de leurs erreur, n'alleguent que la coustume & long vsage, n'aduifant mesmes à leurs canons, qui defendent qu'en preiudice de la verité, on n'allegue la coustume, veu que coustume sans verité n'est qu'un long & inueteré erreur, & que Iesus Christ a dit, qu'il est la voye, la verité, & la vie: non pas, ie suis la coustume, monstrans en cela les hommes, leur ingratitude, si au lieu d'embrasser ce que l'esprit de Dieu reuele, le reiettent, n'alleguans autre chose, sinon qu'ilz font en possession longue & inueterée de leur melchâceté, & ne voyent que les Iuifs, Turcs & Payés, ne fauroyét estre viuement repoussez de nous, si pour appuy de religion on allegue, ou la bonne coustume, ou bonne intention, estans l'un & l'autre aussi bien en eux qu'en nous.

2. Corint. 3.

Iean 14. e.

Quant à ceux qui sans zele de religion nous sont tant ennemis, d'iceux parle l'Escripture, disant, Desquels le Dieu est le ventre. Item. Le melchant a dit en son cœur. Il n'est point de Dieu: car soit qu'ils communiquent aux superstitions de l'Eglise Romaine, leur cœur plein d'impieté se mocque de tout, & n'assistent aut réples que pour seruir à l'opinion des hommes, & comme ils disent, pour n'estre estimez Lutheriens: & par ce moyen se donner liberté de se plonger en toute iniquité, n'aymant la doctrine du Pape, que pource qu'en s'acquittant par vne exterieure hypocrisie d'aller quelque

f

fois

fois à la Messe, à confesse &c. elle permet viure en tel desbordement que l'on veut. Au contraire, l'Euangile leur est vne odeur de mort, comme sondant de plus pres les cœurs des hommes, descourant leur faintise, & pource nous calomnient d'estre seditieux & troubleurs de repos public. appellans le repos public leur particulier abandon à tous vices, duquel ne peuuent endurer estre éueillez. Que pleust au Seigneur que nous n'eussions point tant d'exemples de ce genre d'hommes comme nous auons en ces pays. Il est vray qu'ils ne sont tous egaux en impieté: car aucuns, & mesmes des Moynes & Docteurs, ont mesprisé la grace, que le Seigneur leur auoit faite, de cognoistre la pureté de l'Euangile, & la discerner d'avec les erreurs & prophanation du saint seruice de Dieu. Parquoy vengeance ce mespris, entant qu'ils ne l'ont adoré ne annocé comme il s'estoit manifesté à eux par son iuste iugement, les a mis en sens reprobé, tellement qu'ils courent a bride aualee à tout vice, & n'auons point de plus grans ennemis qu'eux, craignans sur toute chose de diminuer de credit, & d'estre reputez d'auoir long temps tenu les hommes en erreur, ne pouuans pour rien estre amenez à vne confession de leur ignorance, ou malice. Mais, helas telle recognoissance de sa faute seroit autant louable, comme l'obstinatiō de fermer les yeux à la lumiere est abominable deuant Dieu: voire mesmement qu'en cecy n'est point d'autre peché trouué contre le saint Esprit, déclaré irremissible par la bouche de Iesus Christ, qui est poursuyure & persecuter contre sa propre cognoissance & conscience, ceux qui en toute simplessé font profession de l'Euangile.

Les autres ne sont tels, ne si enormes contempteurs de Dieu, mais seulement sont tant enuolepez en affections de la chair & du monde, que comme s'il n'y auoit point de vie aduenir autre que celle cy presente, ne sentent rien du Chretien: c'est ce simple peuple lequel se desborde en yurōgnise, tant & si eshontément qu'à peine bien souuent pourra-on voir outre l'exterieure apparence de la face, difference entre eux & la beste, tant impetueusement transportez de boire, se iettent-ils l'un sur l'autre & se desmembrent & deschirēt: & cependant ou, magnanimes Seigneurs, ils estiment ces insolences leur estres libres, pour s'acquiter d'aller à la Messe: ne voyant que ceux qui n'y vont point, punis, quelque bonne  
marque

marque qu'ils ayent au reste. Et de fait c'est vne sentence fort celebree de Platon, que tels seront les citoyens en la republique que les Magistrats: & le vice pulule ou la peine de peu n'est la crainte de plusieurs. Parquoy n'estendant vostre glaive que pour le tremper en nostre sang, ie vous supplie donnez garde que deuant Dieu, vous ne soyez tenus coupables de tant de paillardises, blasphemes & homicides qui sont entre le peuple: & conferez nos mœurs avec nos ennemis: car par iceux on cognoist l'homme comme l'arbre au fruit. Nous remerciõs Dieu que mesmes nos ennemis sont contraincts de donner quelque tesmoignage à nostre modestie, vertu & patience: tellement que leur est vn commun dit, Il ne iure point, il est Lutherien: il ne paillarde, n'yurogne, il est de la nouvelle secte. & cependant nonobstant ces tesmoignages de probité, on n'oublie nul genre de supplice pour nous tormenter. Commencez donc, nos Seigneurs, commencez à prendre nostre cause en main à vous enquerir de nostre innocence, qui a este par les fraudes, calomnies & violences de nos aduersaires accablee, de peur q̄ le Seigneur qui a la vie de ses seruiteurs chere & précieuse, ne desploye son courroux sur vous. Ne mesprifez les pleurs, & gemissemens de tant d'innocens, afin que le Seigneur vous exauce en vos prieres, vous benisse en vos charges & seigneuries, & vous face en tout ce que vous ferez, prosperer. Ainsi soit-il.

\* \*  
\*

F I N.